

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

PRIMATURE



**PROJET D'URGENCE POUR LA PRESERVATION DES INFRASTRUCTURES ET DE LA
REDUCTION DE LA VULNERABILITE**

(PUPIRV)

Crédit IDA n° 5187-MAG

Manuel de Procédures

Composante B: Réduction de la vulnérabilité des ménages

Sous-composante B2

« Programme Argent contre Travail »

Version mars 2013

ABREVIATIONS

ACT	Argent contre Travail
AGEX/ACT	Agence d'exécution/Argent contre Travail
AR (ou Ar)	ARIARY
BNGRC	Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes
CRIC	Comité de réflexion des intervenants aux cataclysmes
GRC	Gestion de Risques et de Catastrophes
DIR	Direction Inter Régionale du FID
FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre (Travaux HIMO)
IA	Insécurité alimentaire
MPP	Mémoire de préparation de micro-projet
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PV	Procès-verbal
RIB	Relevé d'Identité Bancaire
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
USD équ.	Dollar Américain équivalent
US \$	Dollar Américain

MONNAIES

La monnaie de compte ainsi que de paiement des micro-projets Argent contre Travail reste l'ARIARY (AR). Toutefois, certains montants mentionnés dans le présent manuel de procédures (en particulier pour définir les montants maxima des financements ou pour se référer aux montants estimés des contrats en matière de passation de marchés) sont exprimés en USD équivalent (USD équ.), pour éviter d'avoir à modifier trop souvent le manuel de procédures en cas de fluctuations trop importantes et trop fréquentes du taux de change et, par voie de conséquence, des prix en Ariary.

SOMMAIRE

A. INTRODUCTION GENERALE	5
B. DESCRIPTION DU PROJET	5
A. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU PROJET.....	5
B. LES COMPOSANTES DU PROJET	5
I. PRESENTATION DE LA SOUS COMPOSANTE / OBJECTIFS	6
II. LES ACTEURS.....	6
II.1 - LE FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT (FID).....	6
II.2 – LE COMITE DE CIBLAGE ET LES TRAVAILLEURS.....	7
II.3 -LES AGENCES D'EXECUTION/ACT.....	7
II.4- LE CLUSTER SECURITE ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE ET LES AUTRES PLATEFORMES REGIONALES.....	8
II.5 – LE BUREAU NATIONAL DE GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (BNGRC).....	8
III. MECANISMES D'ALLOCATION BUDGETAIRE	8
III.1. ALLOCATION BUDGETAIRE POUR LE VOLET FAMINE-DISETTE	9
III.2. ALLOCATION BUDGETAIRE POUR LE VOLET POST-CATASTROPHE	9
IV. CIBLAGE DES ZONES D'INTERVENTION.....	10
IV.1. VOLET FAMINE/DISETTE.....	11
IV.2. VOLET POST-CYCLONE.....	11
V. CIBLAGE DES TRAVAILLEURS.....	12
V.1. ASSEMBLEE GENERALE DE PREPARATION.....	12
V.2. ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE CIBLAGE.....	12
V.3. ENREGISTREMENT DES INSCRIPTIONS :	13
V.4. SELECTION DES TRAVAILLEURS EN MILIEU URBAIN	14
V.5. SELECTION DES TRAVAILLEURS EN MILIEU RURAL	14
V.6. SELECTION DES TRAVAILLEURS DANS LES REGIONS ANDROY, ANOSY ET ATSIMO ANDREFANA.....	15
V.7. SELECTION DES TRAVAILLEURS « POST CATASTROPHE NATURELLE »	15
VI. MECANISMES DE RECOURS ET AUTRES REMARQUES	16
VII. MODALITES DE REALISATION TECHNIQUE.....	18
VII.1. PRESELECTION DES AGEX/ACT	18
VII.2. FORMATION DES AGEX/ACT	18
VII.3. RECRUTEMENT D'UNE AGEX/ACT.....	18
VII.4. SELECTION DU MICRO-PROJET	18
VII.5. EXECUTION DU MICRO-PROJET ARGENT CONTRE TRAVAIL.....	21
VII.6. RECEPTION DU MICRO-PROJET	22
VII.7. REPRISE DU MICRO-PROJET	22
VII.8. PERENNISATION DES REALISATIONS	23
VII.9. RAPPORTS.....	23
VII. 10. SUPERVISION ET AUDIT.....	23
VII.11. ENQUETE DE SATISFACTION DES BENEFICIAIRES.....	24
VII.12. DEFAILLANCE DE L'AGEX/ACT.....	24
VIII. MODE DE REALISATION FINANCIERE.....	24
VIII.1. REPARTITION DU COUT TOTAL DU FINANCEMENT.....	24
VIII.2. DEBLOCAGE DES FONDS DANS LE CAS OU L'AGEX/ACT ASSURE LA MISE EN OUVRE.....	25
VIII.3. DEBLOCAGE DES FONDS DANS LE CAS OU L'AGEX/ACT FAIT L'EVALUATION	26
VIII.4. SALAIRE EN VIGUEUR	26
VIII.5. PASSATION DE MARCHES DES AUTRES DEPENSES DE LA CATEGORIE II	27
IX. SUIVI – EVALUATION	27
X. MISE A JOUR DU MANUEL DE PROCEDURES	27

XI. CARTOGRAPHIE DES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET PUIPIRV	28
ANNEXES DU MANUEL DE PROCEDURES	29
ANNEXE 1 : DEFINITIONS	30
ANNEXE 2 : TYPOLOGIE DES MICRO-PROJETS POUVANT ETRE REALISES EN HIMO	31
ANNEXE 3 : MODELE DE MEMOIRE DE PREPARATION DE MICRO-PROJET	32
ANNEXE 4 : CANEVAS DE RAPPORT DE SUPERVISION	40
ANNEXE 5 : CANEVAS DE RAPPORT (INTERMEDIAIRE ET FINAL) DE L'AGENCE D'EXECUTION/ACT	41
ANNEXE 6 : MODELE DE PROCES VERBAL DE REMISE DE PETITS MATERIELS ET OUTILLAGE	42
ANNEXE 7 : FICHE D'ENQUETE DE SATISFACTION DES BENEFICIAIRES DES MICRO- PROJETS HIMO	43
ANNEXE 8 : TERMES DE REFERENCE-TYPE DE L'AGENCE D'EXECUTION/ACT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN MICRO-PROJET ARGENT CONTRE TRAVAIL	44
ANNEXE 9 :	48
TERMES DE REFERENCE-TYPE DE L'AGEX/ACT POUR LA PREPARATION, L'EVALUATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE MICRO-PROJETS ARGENT CONTRE TRAVAIL	48
ANNEXE 10 : TERME DE REFERENCE-TYPE DES MEMBRES DU COMITE DE CIBLAGE	53
ANNEXE 11 : MODELE DE PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX D'UN MICRO- PROJET ARGENT CONTRE TRAVAIL	54
ANNEXE 12 : MODELE DE CAHIER D'INSCRIPTION	56
ANNEXE 13 : GUIDE POUR LA PRISE EN MAIN	57
ANNEXE 14 : MODELE PV ASSEMBLEE GENERALE DE PREPARATION	60
ANNEXE 15 : MODELE JOURNAUX (BANQUE ET CAISSE)	62
ANNEXE 16 : MODELE DE JOURNAL DE CHANTIER	63
ANNEXE 17 : MODELE DE FICHE DE PRESENCE JOURNALIERE	64
ANNEXE 18 : MODELE DE FICHE DE PAIEMENT DES SALAIRES	65
ANNEXE 19 : MODELE DE PANNEAU DE CHANTIER POUR UN MICRO-PROJET ARGENT CONTRE TRAVAIL	66
ANNEXE 20 : MODELE DE LISTE DEFINITIVE DES TRAVAILLEURS	67
ANNEXE 21 : MODELE DE PROCES-VERBAL DE SELECTION DES TRAVAILLEURS FAITE PAR LE COMITE DE CIBLAGE (MILIEU RURAL)	68
ANNEXE 22 : MODELE DE PROCES-VERBAL DE SELECTION DES TRAVAILLEURS FAIT PAR LE COMITE DE CIBLAGE (MILIEU URBAIN)	70
ANNEXE 23 : MODELE D'AFFICHE ANNONCE DU MICRO-PROJET ARGENT CONTRE TRAVAIL	72
ANNEXE 24 : MODELE DE PROCES-VERBAL DE SELECTION DU MICRO-PROJET ET REQUETE	73

A. INTRODUCTION GENERALE

Le Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et de la Réduction de la Vulnérabilité (PUPIRV) financé par la Banque Mondiale s'inscrit dans le cadre d'une approche coordonnée de deux Projets de l'IDA pour répondre aux besoins urgents tels que décrits dans le Document de Projet d'Urgence [*Emergency Project Paper*¹].

D'une part, le **Projet d'Appui d'Urgence aux Services Essentiels d'Education, de Santé et de Nutrition (PAUSENS)** lequel vise à préserver la prestation de services critiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition dans les zones vulnérables ciblées. Il met l'accent sur les régions où les indicateurs de développement humain ont été sévèrement touchés par la crise, où les ressources supplémentaires complètent celles des autres partenaires et du gouvernement et où les mécanismes de mise en œuvre sont déjà en place pour un impact plus rapide.

D'autre part, le présent **Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et de la Réduction de la Vulnérabilité (PUPIRV)** vise à contribuer à la préservation des infrastructures critiques et à la réduction de la vulnérabilité des ménages dans les zones ciblées.

Cela permettra de (i) rétablir des voies d'accès praticables dans toutes les conditions climatiques sur les principaux réseaux routiers nationaux à travers la réhabilitation de certaines sections, (ii) de réhabiliter des infrastructures sociales de base, (iii) de préserver la capacité de production agricole et (iv) de permettre l'accès à des emplois à court terme aux ménages vulnérables dans les zones sévèrement touchées et enfin, (v) renforcer la résilience aux chocs supplémentaires à travers les activités de gestion des risques et catastrophes.

Afin de maximiser les synergies entre les activités et les projets, les pistes de desserte et les activités agricoles seront mises en place le long des routes nationales réhabilitées dans le cadre du PUPIRV alors que la réhabilitation des structures de santé, des sites de nutrition et des écoles se fera dans les régions d'intervention du Projet d'Appui d'Urgence aux Services Essentiels d'Education, de Santé et de Nutrition (PAUSENS). Les actions de gestion des risques et catastrophes seront intégrées dans toutes les activités de manière transversale.

B. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objectifs de Développement du Projet

Les Objectifs de Développement du Projet sont de préserver les infrastructures critiques et de réduire la vulnérabilité des ménages dans les zones ciblées.

b. Les Composantes du Projet

Le Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et de la Réduction de la Vulnérabilité (PUPIRV) comporte 3 composantes principales lesquelles sont subdivisées en sous composantes :

Composante A : Réhabilitation des Infrastructures critiques et réduction des risques.

Sous composante A1 : Réhabilitation des infrastructures critique de transport.

Sous composante A2 : Réhabilitation des Infrastructures Communautaires de Base,

Sous composante A3 : Renforcement des capacités de gestion des risques et catastrophes.

Composante B : Réduction de la Vulnérabilité des Ménages

Sous composante B1 : Préservation de la Capacité de production Agricole.

Sous composante B2 : Programme Argent Contre Travail,

Composante C : Gestion et coordination du projet.

Le présent manuel de procédures actualisé sur la base des versions antérieures utilisées par le FID concerne la sous composante B2 relative au « Programme Argent Contre Travail » en ses aspects de mise en œuvre opérationnelle.

¹ Banque Mondiale – Report No 72394-MG du 13 novembre 2012.

I. PRESENTATION DE LA SOUS COMPOSANTE / OBJECTIFS

Cette sous-composante finance un programme argent contre travail, avec le double objectif de fournir un accès à l'emploi à court terme dans les zones affectées par les crises et les cyclones, et en même temps d'améliorer les petites infrastructures au niveau des communautés.

Cette sous-composante finance les dépenses d'exécution des agences impliquées dans sa mise en œuvre, y compris, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), aussi bien que la formation pour les organisations impliquées dans l'exécution du micro-projet qui sont essentiellement des Associations ou Organisations Non Gouvernementales (ONG) engagées dans la mise en œuvre d'activités argent contre travail.

Cette sous-composante pourrait financer également, en cas de besoin, les dépenses de préparation, d'évaluation et d'élaboration des mémoires de préparation de micro-projets des agences d'exécution.

II. LES ACTEURS

Les acteurs impliqués directement dans la mise en œuvre des micro-projets argent contre travail sont :

1. le FID en tant qu'organisme de gestion et de financement des activités argent contre travail (ACT),
2. les comités de ciblage au niveau communautaire c'est-à-dire des Fokontany en tant qu'entité de sélection des travailleurs à travers un processus de consultation transparent et participatif,
3. les agences d'exécution/ACT (AGEX/ACT) qui sont des associations ou ONG. Les AGEX/ACT sont chargées de : paiement des rémunérations des travailleurs et du comité de ciblage, de l'organisation des activités, et de l'encadrement technique des travaux ; mais elles peuvent se voir confier aussi la préparation, la mise en place du comité de ciblage, l'évaluation et la mise en œuvre du micro-projet.
4. les travailleurs, hommes et femmes, en tant que bénéficiaires directs des micro-projets argent contre travail ;

Par ailleurs, d'autres entités sont impliquées dans le processus de ciblage des zones d'intervention et dans la coordination des activités avec les autres projets, il s'agit de :

5. le cluster sécurité alimentaire et moyens de subsistance² au niveau national et dans la région sud-est, et les plateformes de concertation dans les autres régions,
6. le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes et ses structures locales au niveau décentralisé (District, Commune et Fokontany) dans l'identification et la détermination des zones prioritaires d'intervention post-cyclone.

II.1 - Le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

Le Fonds d'Intervention pour le Développement est l'Agence de mise en œuvre de la sous-composante B2 (Programme Argent contre Travail) du Projet d'Urgence de Préservation des Infrastructures et de Réduction de la Vulnérabilité.

La sous-composante B2 « Programme Argent contre Travail » réalise des micro-projets argent contre travail en réponse à la crise et aux effets néfastes des catastrophes naturelles notamment les cyclones.

Le rôle du FID consiste à :

1. Mettre en œuvre le processus de ciblage des communautés d'implémentation des micro-projets argent contre travail en concertation avec le cluster sécurité alimentaire et moyens de subsistance et/ou le BNGRC,

² Le cluster sécurité alimentaire et moyens de subsistance est une plateforme d'échange, de concertation et de coordination des actions des différents projets et programmes engagés dans le domaine de la sécurité alimentaire. Ce cluster regroupe la FAO, le PAM, CARE, CRS, Programme SALOHI, ONN, Projet RTM, Ministère de l'Agriculture, FID, ...

2. Préparer le micro-projet :
 - a) informer les autorités du Fokontany et l'ensemble de la communauté au cours d'une assemblée générale du fokontany (information portant sur les objectifs et le mécanisme de mise en œuvre de la sous-composante) ;
 - b) appuyer la communauté pour la sélection du micro-projet à financer ;
 - c) appuyer la communauté dans la mise en place du comité de ciblage ;
 - d) former les membres du comité de ciblage sur les modalités de sélection des travailleurs ;
3. Etablir le mémoire de préparation du micro-projet (MPP) après avoir fait l'évaluation de la faisabilité technique et environnementale des activités composant le micro-projet et du coût estimatif du micro-projet ;
4. Valider le mémoire de préparation du micro-projet (MPP) dans le cas où l'établissement de ce dernier a été confié à une AGEX/ACT ;
5. Recruter l'Association ou ONG qui va assurer le rôle d'AGEX/ACT du micro-projet ;
6. Gérer les contrats des AGEX/ACT et faire les audits de gestion des fonds transférés ;
7. Faire des missions de supervision et de contrôle ;
8. Mener les activités d'audience publique avec les parties prenantes.

II.2 – Le Comité de ciblage et les Travailleurs

Le Comité de ciblage – fait la sélection des travailleurs de manière transparente et participative. Le comité de ciblage est formé de 4 à 8 membres au maximum représentant les leaders de la communauté : autorités locales, autorités traditionnelles, responsables de quartier, société civile (associations des femmes, associations des jeunes, ...), services techniques comme les enseignants, le personnel de santé, etc. Les membres du comité de ciblage ont une bonne connaissance de leur communauté. Les membres du comité de ciblage sont élus par la communauté au cours d'une assemblée générale.

Outre la sélection des travailleurs, le comité de ciblage participe au suivi de l'exécution du micro-projet : assistance au paiement des salaires, contrôle des fiches de présence et de paiement, réception des outillages au début et à la fin des travaux, participe à la réception des travaux. Le comité de ciblage signale tout problème au FID.

Avant le démarrage du processus de sélection des travailleurs, les membres du comité de ciblage reçoivent une formation³ du FID.

Les Travailleurs – Les travailleurs éligibles sont les hommes et les femmes issus des ménages vulnérables et résidents dans le fokontany ; les travailleurs doivent être âgés de 18 ans et plus et physiquement aptes aux travaux manuels.

II.3 -Les Agences d'Exécution/ACT

Les Associations et les ONG légalement constituées peuvent devenir des agences d'exécution des micro-projets argent contre travail.

Pour cela, elles doivent avoir répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le FID et être présélectionnés par ce dernier pour l'année considérée.

En ce qui concerne la présélection, le manuel de procédures sur la passation de marchés précise les modalités à suivre.

³ Formation sur le mécanisme de ciblage des travailleurs depuis l'enregistrement des inscriptions jusqu'à la publication de la liste des travailleurs sélectionnés, sur le suivi des paiements, et des activités, ...

Les AGEX/ACT sont responsables des fonds destinés aux micro-projets argent contre travail qui leur sont transférés par le FID. Les AGEX/ACT assurent le paiement des travailleurs, l'achat et l'acheminement sur site des matériels et outillages, et l'encadrement des travaux.

Les AGEX/ACT sont formées par le FID sur les thèmes liés à la bonne exécution des activités argent contre travail.

II.4- Le cluster sécurité alimentaire et moyens de subsistance et les autres plateformes régionales

Le cluster sécurité alimentaire et moyens de subsistance est une plateforme de concertation, d'échange et de coordination des diverses activités en matière de sécurité alimentaire et moyens de subsistance;

Ce cluster regroupe des organismes internationaux comme la FAO (Food and Agricultural Organization), le PAM (Programme Alimentaire Mondial) et des organismes nationaux comme la Croix-Rouge Malagasy, l'Office National de Nutrition, le Fonds d'Intervention pour le Développement, des ONG d'envergure comme CARE, CRS (Catholic Relief Services), etc. Le cluster sécurité alimentaire et moyens de subsistance est présent au niveau national et dans la Région sud-est.

Dans les autres régions où ce cluster n'existe pas, le FID prend l'initiative de réunir les projets ou les programmes actifs et autres entités techniques dans la région pour identifier ensemble les communes ou localités d'exécution des micro-projets argent contre travail.

Dans la mise en œuvre de la sous-composante B2, pour une meilleure coordination et complémentarité des activités argent contre travail FID avec celles des différents acteurs et pour éviter toute forme de capture, la liste des zones (Régions, Districts, Communes et Fokontany) bénéficiaires est discutée et validée au niveau du cluster ou des plateformes.

II.5 – Le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC)

Le BNGRC est le point focal pour la coordination des programmes et activités touchant à la préparation, prévention, réaction face aux catastrophes.

Le BNGRC développe et gère un système d'informations sur les risques et catastrophes à partir de la Cellule de Réflexion, d'Orientation et de Veille Opérationnelle (CERVO) constitué en son sein, en pré et post évènement, pour amener à une prise de décision coordonnée et partant, un meilleur impact.

Dans l'exécution du programme argent contre travail, le BNGRC :

- i. transmet au FID liste des zones affectées où des activités argent contre travail sont requises. Ces zones sont soit des Districts, soit des communes ;
- ii. facilite par l'intermédiaire de ses structures locales en gestion de risques et catastrophes (GRC) le processus de ciblage et de priorisation des communes et des communautés quand il s'agit d'apporter des réponses aux cyclones.

III. MECANISMES D'ALLOCATION BUDGETAIRE

III.1. Considérations générales

Les allocations des fonds destinés à la mise en œuvre des activités Argent Contre Travail reposent sur deux critères principaux :

- **Critère 1 : La considération des déterminants de la vulnérabilité des populations** dans une délimitation géographique donnée (Régions, Communes). Ces déterminants sont définis à partir d'indicateurs admis comme tels à l'issue de rapports d'études ou d'évaluations effectuées par des organismes indépendants.

L'on peut citer :

- **Le taux d'insécurité alimentaire (IA)** relatif aux zones frappées par ce fléau dont les conséquences se manifestent par la survenue d'une disette ou famine (cas récurrent pour le Sud de Madagascar ou de la Région du Sud Est)
 - **Le taux de pauvreté** selon les résultats de l'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM) publiée périodiquement par l'INSTAT.
 - **Les résultats des Enquêtes McRAM** (Multi Cluster Rapid Assessment Method) effectuées par l'UNICEF.
 - **Les Points de situation** publiés par le BNGRC suite à un cyclone suivis des résultats d'**Evaluations Rapides Multisectorielles (ERM)** et les **Evaluations Approfondies Multisectorielles** qui sont menées par les organismes intervenant en post catastrophes selon le cluster d'attache (sécurité alimentaire et moyens de subsistance, nutrition, éducation, santé etc...)
- **Critère 2** : La pondération de la répartition budgétaire en fonction du nombre de la population vulnérabilisée, le nombre de population utilisé étant celui fourni par l'INSTAT.

La prise en compte de ces deux critères amène dans la pratique à distinguer les allocations budgétaires en deux volets :

- **Volet Famine- disette** pour la détermination des budgets alloués par Direction Interrégionale pour les activités destinées aux zones vulnérables à l'insécurité alimentaire.
- **Volet Post catastrophe** pour la détermination des budgets alloués par Direction Interrégionale pour les activités destinées aux zones sinistrées par une catastrophe naturelle.

L'allocation des fonds entre ces deux volets se présentent comme suit :

III.1. Allocation budgétaire pour le volet famine-disette

- Sur la base de la répartition spatiale ou locale de l'indicateur⁴ retenu comme pertinent pour la caractérisation de l'impact d'une situation de vulnérabilité liée à l'insécurité alimentaire, les budgets sont alloués aux Directions Inter-Régionales au prorata du nombre de population des régions d'intervention de la Direction Inter-Régionale concernée.
- Une fois que le volume budgétaire et le nombre estimatif de micro-projets argent contre travail pouvant être exécutés par la Direction Inter-Régionale aient été déterminés, celle-ci affecte les fonds aux activités argent contre travail identifiées par les communautés des Fokontany. Ces derniers sont sélectionnés au niveau communal en se référant aux recommandations des entités intervenant dans le domaine de l'insécurité alimentaire dans les zones ciblées (clusters ou sous-clusters, ONG et organismes ou projets) et suivant la méthodologie de ciblage décrite dans la section IV.1.

III.2. Allocation budgétaire pour le volet post-catastrophe

- Les allocations budgétaires aux activités argent contre travail en réponse aux catastrophes naturelles se font en fonction des résultats des évaluations faites par le BNGRC et les membres du CRIC.
- Etant donné que ces évaluations évoluent au fur et à mesure de la remontée des informations venant des districts (nombre de sinistrés, les dommages et les pertes sur les habitations, infrastructures, agriculture et élevage, etc.), l'affectation budgétaire peut se faire en deux temps :

⁴ La détermination de la valeur minimale à partir de laquelle l'incidence de l'indicateur est considéré comme significative est arrêtée suivant le type d'indicateur (valeur médiane, quintiles...)

1. **une première affectation** pour les activités argent contre travail dans les districts et partant, dans les communes touchées par la catastrophe et restant accessibles⁵, étant donné que les districts et les communes touchées par la catastrophe et accessibles sont identifiés à partir des Points de situation communiqués par le BNGRC. Des fonds pour financer des travaux urgents⁶ faisables sous le système haute intensité de main-d'œuvre sont alors alloués aux directions Inter-Régionales de rattachement de ces districts/communes pour le relèvement précoce en collaboration avec les autres organismes intervenant en ACT ou sous autres formes (VCT par exemple).
2. **des allocations plus conséquentes destinées aux activités ACT dans les districts touchés** (après que les évaluations soient plus détaillées et plus précises), réparties sur la base du nombre de populations touchées par la catastrophe.
 - Les budgets disponibles pour les activités dans les districts sont ensuite affectés aux communes/communautés déclarées sinistrées ;
 - L'identification de ces communes/communautés est faite en consultation des membres du comité de gestion des risques et catastrophes au niveau du district/commune et en coordination avec tous les intervenants en post catastrophes au niveau du CRIC;
 - En dernier ressort, les allocations sont affectées aux activités dans les fokontany identifiés comme les plus nécessaires en collaboration avec le comité local de gestion des risques et catastrophes au niveau communal (participation active des membres du conseil communal) suivant la méthodologie de ciblage décrite dans la section IV.2.

Remarque : Au besoin, le FID contribuera techniquement ou financièrement (avec l'accord du Directeur Général et de concert avec les autres Organismes intervenant en post catastrophes sous l'égide du BNGRC) aux diverses évaluations (Evaluation Rapide Multisectorielle, Evaluations Sectorielles Approfondies...) lors de passages de cyclones ou survenue d'une catastrophe naturelle telle que définie dans les annexes du présent MDP.⁷

IV. CIBLAGE DES ZONES D'INTERVENTION

Comme stipulé dans le Document de Projet [*Emergency Project Paper*⁸], le mécanisme de ciblage des zones d'intervention sera ajusté au fur et à mesure de la disponibilité de données et d'études, comme les Enquêtes Permanentes des Ménages (EPM), les résultats par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le ciblage des régions et des zones éligibles seront actualisées et révisées en conséquence.

Le ciblage des zones d'intervention considère trois niveaux : région/district, commune et fokontany.

⁵ *Compte tenu des déploiements des activités d'urgence, les localités accessibles seront ciblées en premier. Les autres localités seront identifiées au fur et à mesure de la remontée des informations.*

⁶ *Il s'agit essentiellement d'activités d'assainissement et de nettoyage sous le système Argent Contre Travail pour favoriser un retour rapide à la vie normale des populations sinistrées.*

⁷ *Le FID peut exécuter des micro-projets argent contre travail suite au passage de l'une des catastrophes suivantes : cyclone, dégâts occasionnés par une zone de convergence intertropicale, inondation, grêles, sécheresse, tremblement de terre, tsunami, tornade.*

⁸ *Banque Mondiale – Report No 72394-MG du 13 Novembre 2012.*

Etant donné l'insuffisance d'un mécanisme d'identification permanent et rigoureux des zones vulnérables et afin de prévenir les captures politiques du projet, le mécanisme de ciblage ci-dessous est appliqué.

IV.1. Volet famine/disette

a. **Ciblage des régions**⁹ - *a priori*, toutes les régions sont éligibles. Toutefois, compte tenu des ressources disponibles et pour un meilleur résultat dans leur utilisation, les régions d'intervention seront déterminées et ajustées conformément aux résultats des études ou évaluations récentes portant sur la vulnérabilité, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, ...

b. **Ciblage des communes**- le ciblage des communes se fait en concertation avec les membres du cluster sécurité alimentaire et moyen de subsistance là où ce cluster existe. En l'absence de cluster, l'allocation des micro-projets argent contre travail aux communes urbaines et rurales est faite en consultation des diverses entités techniques au niveau des régions et/ou districts (Programmes et projets présents, ONG internationales et nationales, Services Techniques : santé, éducation, agriculture, ...) qui pourraient former le sous-cluster au niveau régional.

c. **Ciblage des communautés bénéficiaires**- la sélection des fokontany bénéficiaires est faite en consultation avec les autorités locales, les représentants des services techniques notamment ceux de l'éducation, santé, agriculture, etc., les représentants des sociétés civiles (associations de femmes, jeunes, ...).

d. **La liste des communautés bénéficiaires** seront affichées publiquement au niveau des communes afin d'éviter toute forme de capture.

IV.2. Volet post-cyclone

Quand il s'agit de répondre à une catastrophe naturelle notamment un cyclone, le ciblage s'effectue comme suit:

Action	Acteurs	Outils/ Sources d'information	Produits attendus
Identification des communes touchées et accessibles	FID : DIRGEN et/ou DIR	Points de situation établis par le BNGRC Participation aux réunions du CRIC	Liste des communes par Direction Inter-Régionale
Identification des régions et districts touchés	FID : DIRGEN et/ou DIR	Points de situation établis par le BNGRC Evaluations et bilans des dégâts Participation aux réunions du CRIC	Districts d'intervention du FID Lettres de sollicitation d'intervention reçues du BNGRC
Identification des communes	Comité local GRC au niveau District	Points de situation établis par le BNGRC	Liste des communes d'intervention du

⁹ Les régions d'intervention peuvent être actualisées en fonction de la disponibilité des résultats d'études ou d'évaluations relatives à la vulnérabilité, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, etc.

d'intervention		Evaluations et bilans des dégâts Programmes, Projets présents, représentants des associations, ONG Membres Cluster Sécurité Alimentaire et Moyens de subsistance présents dans la zone	FID
Sélection des Fokontany	Comité local GRC au niveau commune	Fiches EIMA ¹⁰ Points de situation établis par le BNGRC Evaluations et bilans des dégâts	Liste des Fokontany pour les activités argent contre travail

V. CIBLAGE DES TRAVAILLEURS

Le ciblage des travailleurs utilise à la fois la méthode de **l'auto-ciblage** basé sur le salaire journalier et **le ciblage communautaire**.

- Le processus de ciblage est fait dans la transparence ; le taux de salaire journalier est de 2'500 Ariary pour une durée de travail de 5 heures et plus de 50% des travailleurs doivent être des femmes.
- La sélection des travailleurs se déroule selon les étapes ci-après :

V.1. Assemblée générale de préparation

Une assemblée générale de la communauté est convoquée par les responsables du fokontany. L'ordre du jour de cette assemblée générale porte sur :

- la présentation et l'explication des objectifs du programme argent contre travail, du choix du fokontany ;
- les parties concernées et leur rôle respectif (FID, AGEX/ACT, comité de ciblage, fokontany) ;
- les ménages ciblés, l'enregistrement des inscriptions, la sélection des bénéficiaires ;
- les modalités de réalisation du micro-projet : sélection du micro-projet, paiement des salaires, calendrier d'exécution, etc.
- les voies de recours pour les éventuelles réclamations ou plaintes en cas de fraude, corruption, etc.
- l'élection des membres du comité de ciblage.

Un procès-verbal est dressé à l'issue de l'assemblée générale et sera versé dans le dossier du micro-projet (les annexes à ce procès-verbal sont entre autres : liste des participants, informations concernant les membres du comité de ciblage).

V.2. Election des membres du comité de ciblage

Le chargé de projet du FID explique le rôle¹¹ du comité de ciblage. L'assemblée générale procède ensuite à l'élection des membres. Ce comité de ciblage comprend 4 à 8 membres et désigne un président et un secrétaire.

¹⁰ Fiche EIMA : Fiche d'Enquête Initiale Multi-Aléa du BNGRC

Formation – les membres du comité de ciblage sont formés obligatoirement par le chargé de projets du FID sur :

- l'enregistrement des inscriptions et la sélection des travailleurs ;
- la réception des petits matériels et outillages, la boîte à pharmacie ;
- la supervision journalière des activités ;
- le contrôle et suivi des paiements faits par l'AGEX/ACT;
- la saisie du FID en cas de problème ;
- la tenue des audiences publiques ;
- la réception des travaux réalisés.

V.3. Enregistrement des inscriptions :

- **Information et annonce de l'ouverture des inscriptions-** les membres du comité de ciblage informent l'ensemble de la communauté de l'existence de l'activité argent contre travail. Outre les affichages dans les bureaux et endroits fréquentés du fokontany, des annonces porte-à-porte sont à faire si nécessaire.
- **Cahiers d'inscription-** les représentants des ménages intéressés s'inscrivent auprès des membres du comité de ciblage en fournissant les informations demandées comme : âge, nombre d'enfants à charge, situation matrimoniale, nombre d'actif (force de travail dans le ménage), présence de personne handicapée ou âgée dans le ménage, habitat, les sources de revenu du ménage, accès à l'eau potable, disponibilité de terrain de culture, moyens de production, spécimens de signature, etc. Le comité de ciblage utilise 2 types de cahier, un pour les femmes et un pour les hommes ; ces cahiers sont de grand format et fournis par le FID. Les informations enregistrées sont utilisées par le comité de ciblage pour sélectionner les travailleurs. L'AGEX/ACT collecte les cahiers d'inscription auprès du comité de ciblage et les rendent au FID après la publication de la liste définitive.
- **Durée-** Les inscriptions commencent dès que le comité de ciblage ait été formé. La durée de l'inscription est décidée lors de l'assemblée générale de la communauté. A la clôture de l'inscription le président du comité de ciblage arrête les cahiers d'enregistrement en mentionnant le nombre des inscrits.
- **Personnes éligibles-** Tout résident du fokontany apte aux travaux manuels peut s'inscrire. Le travail des mineurs est interdit. Cependant, les filles-mères peuvent intégrer le micro-projet. Les femmes enceintes peuvent participer sur présentation d'un certificat médical l'autorisant à travailler sous haute intensité de main-d'œuvre (HIMO).
- **Nombre de travailleurs à sélectionner-** un chantier de micro-projet argent contre travail peut faire travailler entre 100 à 150 personnes. Vu le nombre de ménages souhaitant participer, le principe de un ménage, un travailleur est à adopter. La rotation des travailleurs est interdite.

¹¹ Les membres du Comité de ciblage a pour rôle de :

- Informer l'ensemble de la communauté sur l'existence de l'emploi temporaire argent contre travail en précisant le salaire journalier, les modalités d'inscription ;
- enregistrer les inscriptions des personnes intéressées (auto-ciblage) ;
- sélectionner les travailleurs sur la base des critères de sélection convenus;
- rendre public la liste des travailleurs par le moyen d'une assemblée générale, par voie d'affichage ;
- communiquer au FID la liste des travailleurs et les fiches d'enregistrement des inscriptions ;
- suivre et contrôler le paiement des travailleurs fait par les AGEX/ACT;
- participer à la réception des travaux et des matériels et outillages ;
- informer le FID de tout problème ou dysfonctionnement de l'activité argent contre travail.
-

- **Liste des travailleurs sélectionnés ou liste définitive-** la liste des travailleurs sélectionnée est établie par le comité de ciblage et signée par son président. Cette liste est envoyée au FID avec les spécimens de signature ou d'empreintes digitales des travailleurs sélectionnés.

Les noms des travailleurs qui n'ont pas de carte d'identité nationale, les noms de ceux qui utilisent l'empreinte digitale sont transcrits dans des documents et envoyés également au FID pour faciliter les vérifications.

V.4. Sélection des travailleurs en milieu urbain

Après la clôture des inscriptions, le comité de ciblage se réunit pour arrêter la liste des 150 travailleurs sur la base des inscriptions enregistrées dans les cahiers. La sélection se fait en deux étapes.

Etape n° 1

- Sélectionner les femmes chefs de ménage¹² avec des enfants à charge ;
- Sélectionner les représentants des ménages ne disposant que d'une seule force de travail et ayant en son sein des personnes âgées (60 ans et plus) et/ou personnes handicapées.

a) Etape n° 2

- L'étape n°2 va compléter le nombre de travailleurs à 150. On procède comme suit :
 - Notation des postulants **restants** sur la base des informations fournies sur les ménages ;

Le tableau suivant peut être utilisé :

Critères/Points	2	3	5
Taille du ménage	≤ 4] 4- 6]	≥ 7
Nombre Enfants de moins de 5 ans	1	2	≥ 3
Nombre Enfants âgés entre]5- 15] non scolarisés (selon le contexte ¹³)	1	2	≥ 3
Nombre de pièces d'habitation (selon le contexte)	≥ 3	2	1
Accès à l'eau potable (selon le contexte)	Puits à domicile	Achat auprès des bornes fontaines	

- Les travailleurs sont classés selon **le total** les points obtenus par ordre décroissant **jusqu'au 150è** ;
- Etablissement du procès-verbal de sélection des travailleurs, publication et affichage de la liste des travailleurs sélectionnés dans les bureaux de fokontany et dans les quartiers, secteurs.

V.5. Sélection des travailleurs en milieu rural

Après la clôture des inscriptions, le comité de ciblage se réunit pour arrêter la liste des 150 travailleurs sur la base des inscriptions enregistrées dans les cahiers. La sélection se fait en deux étapes :

a) Etape n°1

¹² Femmes chefs de ménage = femmes seules, veuves, filles-mères

¹³ Dans ce tableau, « Selon le contexte » veut dire la décision d'appliquer du critère en question est discutée au niveau du comité de ciblage, la décision est mentionnée dans le procès-verbal de sélection des travailleurs.

- Sélectionner les femmes chefs de ménage avec des enfants à charge
- Sélectionner les représentants des ménages ne disposant que d'une seule force de travail et ayant en son sein des personnes âgées (60 ans et plus) et/ou personnes handicapées.

b) Etape n°2

- Préalable : au cours de l'assemblée générale de préparation, la communauté s'accorde sur des critères sélection adaptés à leur contexte propre. **Ces critères seront verbalisés et annexés à la liste définitive des travailleurs envoyée au FID.**
- Appliquer les critères retenus par la communauté pour compléter le nombre de travailleurs à 150.
- Etablissement du procès-verbal de sélection des travailleurs, publication et affichage de la liste des travailleurs sélectionnés dans les bureaux de fokontany et dans les quartiers, secteurs.

V.6. Sélection des travailleurs dans les régions Androy, Anosy et Atsimo Andrefana

Outre le caractère chronique de l'insécurité alimentaire dans le sud, il convient de signaler la prédominance de l'analphabétisme et que de ce fait un processus de sélection approprié peut être appliqué aussi bien en milieu urbain que rural et en cas de réponse à une catastrophe naturelle.

a) Etape n° 1

En assemblée générale, la communauté définit les critères à utiliser pour la sélection des ménages tout en retenant que : la priorité est donnée aux femmes chefs de ménage. Ces critères sont mentionnés dans le procès-verbal de sélection des travailleurs.

Etape n° 2

Auto-ciblage : les représentants des ménages intéressés s'inscrivent directement auprès du comité de ciblage.

b) Etape n° 3

Le comité de ciblage sélectionne les travailleurs sur la base des critères définis en assemblée générale.

Etablissement du procès-verbal de sélection des travailleurs avec annonce publique des noms des sélectionnés, publication et affichage de la liste dans les bureaux de fokontany et dans les quartiers, secteurs.

V.7. Sélection des travailleurs « post catastrophe naturelle »

La sélection des travailleurs lorsqu'il s'agit d'apporter une réponse au passage d'une catastrophe naturelle notamment d'un cyclone considère les ménages vulnérables et les ménages sinistrés.

V.7.1. Les catastrophes naturelles

Des micro-projets argent contre travail sont exécutés suite à l'une de catastrophes naturelles suivantes : cyclone, dégâts occasionnés par une zone de convergence intertropicale, inondation, tremblement de terre, tsunami, grêles, sécheresse, tornade.

V.7.2. Les sinistrés

Le chef de fokontany serait en mesure de fournir la liste des sinistrés. Il s'agit de cibler ceux qui sont potentiellement éligibles parmi ces sinistrés :

- a) **Les déplacés temporaires** : Les déplacés sont regroupés dans les sites d'hébergement. Il faut travailler avec les responsables de la Croix-Rouge qui gèrent en général ces sites et obtenir une copie de la liste des déplacés, informer ces derniers de l'existence de l'activité de réponse argent contre travail. Inviter ceux qui souhaitent participer à s'inscrire auprès du comité de ciblage.

Il faut noter qu'il y a aussi des déplacés hébergés chez des parents ou chez des voisins. Ces déplacés sont également éligibles ; travailler avec les responsables de fokontany pour identifier ces déplacés hébergés chez des parents ou voisins.

- b) Les ménages dont les maisons ont été inondées, partiellement détruites ou complètement détruites sont considérés comme sinistrés. Les représentants de ces ménages sont éligibles.
- c) Les ménages ayant des rizières, champs de culture inondés et/ou ensablés sont considérés comme sinistrés. Les représentants de ces ménages sont également éligibles.

V.7.3. Processus de sélection des travailleurs

Le mécanisme de sélection des travailleurs est le suivant :

a) **Etape n°1**

- Enregistrement des inscriptions des travailleurs issus des ménages sinistrés ;
- Enregistrement des inscriptions d'autres travailleurs ;

Remarque importante : *la durée des inscriptions est fonction de la date prévue pour le commencement des travaux de réponse d'urgence.*

b) **Etape n°2**

Sélectionner les femmes chefs de ménage avec des enfants à charge

Sélectionner les représentants des ménages ne disposant que d'une seule force de travail et ayant en son sein des personnes âgées (60 ans et plus) et/ou personnes handicapées

c) **Etape n°3**

Compléter le nombre de travailleurs à 150 en premier par les ménages sinistrés ***en utilisant le critère taille des ménages***.

Etablissement du procès-verbal de sélection des travailleurs, publication et affichage de la liste des travailleurs sélectionnés dans les bureaux de fokontany et dans les quartiers, secteurs.

VI. Mécanismes de recours et autres remarques

Mécanismes de recours– au cours de l'assemblée générale de la communauté, le chargé de projets du FID fournit les noms et les numéros de téléphone des contacts à qui on peut adresser les réclamations, plaintes ou observations concernant la sélection des travailleurs, la sélection des micro-projets, le paiement des rémunérations, etc...

Ces numéros de téléphone sont ceux de :

1. Chargés de projets responsables ;
2. Directeur Inter Régional ou,

3. le numéro du bureau du FID

Toute plainte ou réclamation que le FID reçoit doit être traitée par la Direction Inter Régionale et transmise systématiquement à la Direction Générale.

- Par ailleurs, en cas de contradictions ou de dysfonctionnements notoires dans la réalisation du microprojet et qui peuvent mettre en cause l'atteinte des objectifs (irrégularités de paiements, gestion des matériels, réalisation des travaux), le FID peut recourir à la tenue d'une audience publique pour confronter tous les acteurs.
- L'audience publique est donc assistée obligatoirement par toutes les parties prenantes (FID, AGEX/ACT, bénéficiaires, comité de ciblage, responsables du fokontany) et les conclusions de l'audience publique matérialisées par un procès-verbal signé par les parties prenantes sus-énumérées feront foi pour les prises de décision qui en résultent.

Autres remarques

- L'exécution d'un deuxième micro-projet peut être envisagée en fonction du nombre de ménages souhaitant participer ;
- Pour le cas des activités sur les pistes, canaux, assainissement, si le micro-projet proposé devrait intégrer plus d'un fokontany, on pourrait associer des représentants des fokontany pour faire partie du comité de ciblage et sélectionner les travailleurs inscrits des différents fokontany ;
- Si en cours d'exécution, des travailleurs se désistent, leur remplacement est possible après accord du FID de la proposition formulée par le comité de ciblage. Le remplaçant doit être déjà inscrit dans le cahier d'inscription. En aucun cas, l'AGEX/ACT ou une autre entité ne peut décider du remplacement d'un travailleur. De même, aucune entité ne peut obliger l'AGEX/ACT à intégrer un travailleur qui n'a pas été sélectionné dans la liste définitive ;

Par contre, si un travailleur doit s'absenter pour cause d'empêchement justifié (maladie, affaires administratives requérant sa présence physique), et que la raison de l'absence est vérifiée et validée par le comité de ciblage et par le chef de chantier, il peut être momentanément remplacé par un membre de son ménage.

Ce remplacement temporaire est documenté par l'AGEX/ACT de la manière suivante : motif et durée de l'absence du travailleur, validation de son remplaçant comme membre de son ménage par les responsables du comité de ciblage, numéro de la carte d'identité du remplaçant ou déclaration des responsables de fokontany que le remplaçant remplit bien le critère d'âge et de résidence ;

Les documents à livrer par le comité de ciblage au FID :

- **Procès-verbaux** :
 - a. *des assemblées générales sur les critères de sélection retenus,*
 - b. *d'élection des membres du comité de ciblage,*
 - c. *de sélection du micro-projet ;*
- *Liste définitive des travailleurs avec spécimens de signature ou empreinte digitale ;*
- *Liste des travailleurs utilisant les empreintes digitales, liste des travailleurs ayant 18 ans et plus mais n'ayant pas encore de carte d'identité nationale ;*
- *Cahiers d'enregistrement des inscriptions ;*
- *Diverses correspondances avec le FID : proposition de noms de remplaçants, etc.*

VII. Modalités de réalisation technique

VII.1. Présélection des AGEX/ACT

Les associations et les organisations non gouvernementales (ONG) sont présélectionnées par le FID chaque année après avoir répondu à l'appel à manifestation d'intérêts lancé par ce dernier.

Des appels à manifestation d'intérêt peuvent être aussi émis par le FID en cas d'urgence (catastrophe naturelle de grande envergure, cataclysmes divers...)

La liste des associations et ONG présélectionnées est publiée et affichée dans les bureaux du FID et dans son site web.

La démarche à suivre pour la présélection de ces associations et ONG est développée dans le manuel de procédures relatif aux passations de marchés.

VII.2. Formation des AGEX/ACT

Le FID organise des formations pour les AGEX/ACT. Ces formations portent sur des thèmes divers liés aux objectifs du projet PUPIRV et à l'implémentation même des activités argent contre travail. A titre d'exemple : organisation et gestion de chantier de travaux à haute intensité de main-d'œuvre, paiement des salaires, conduite des travaux de curage des drains et canaux, assainissement des quartiers, techniques de reboisement, mise en place de systèmes anti érosifs , gestion des risques et des catastrophes (GRC), etc.

VII.3. Recrutement d'une AGEX/ACT

Le recrutement d'une AGEX/ACT pour réaliser un micro-projet argent contre travail est basé sur la méthode de qualification des consultants.

En cas de besoin justifié, le FID peut confier la réalisation d'un ensemble de micro-projets argent contre travail à une association et ONG ayant les qualifications et l'envergure requises surtout pour les réponses aux urgences suite au passage d'une catastrophe naturelle ou du volume des activités à faire dans les communes.

La démarche à suivre pour le recrutement de ces associations et ONG est développée dans le manuel de procédures relatif aux passations de marchés.

VII.4. Sélection du micro-projet

a) Critères d'éligibilité du micro-projet

Pour être éligible, un micro-projet argent contre travail doit répondre aux critères suivants :

- *Critère social*

Le micro- projet a été sélectionné par la communauté. Il présente un intérêt et profite à l'ensemble de la communauté. Le micro-projet a fait l'objet d'une large consultation.

- *Critère technique*

Le micro- projet est de faible technicité et ne requiert que des matériels et outillages courants (pelles, pioches, etc.). Le micro- projet doit être réalisable sous le système HIMO.

- *Critère financier*

Au minimum 75% du montant du financement apporté par le FID sera utilisé à rémunérer les travailleurs.

- *Critère environnemental*

- Le micro-projet est éligible si les impacts et les mesures d'atténuation peuvent être identifiés facilement sans étude d'impact étendue, c'est-à-dire que le micro- projet ne doit pas engendrer de :

- réinstallations involontaires des personnes
- retraits involontaires de terres provoquant :
 - une relocalisation ou une perte d'habitat
 - une perte de biens ou d'accès à ces biens, ou
 - une perte de sources de revenu ou de moyens d'existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site ; ou
- de restrictions involontaires de l'accès à des parcs définis comme tels juridiquement, et à des aires protégées entraînant des conséquences négatives sur les moyens d'existence des personnes déplacées
- d'impacts sur les zones sensibles (forêts tropicales, zone sujette à érosion, sites paléontologiques, archéologiques ou historiques entre autres).

b) Choix du micro-projet

On procédera comme suit ;

- Le FID présente le menu des activités éligibles à la communauté éligible;
- L'assemblée générale de la communauté décide de la sélection du micro-projet à réaliser. Un procès-verbal est dressé à l'issue de la sélection du micro-projet et une requête signée par le président du comité de ciblage et le président du fokontany et si possible visée par la commune est adressée au FID.

c) Design-type d'un micro-projet argent contre travail

- Le micro-projet argent contre travail doit respecter les répartitions ci-après du financement :
 - **Au minimum** 75 % du financement servira à payer les rémunérations des travailleurs et du comité de ciblage,
 - **Au maximum**, 15% du financement servira pour les autres dépenses de l'AGEX/ACT financées par le FID et,
 - **Au maximum**, 12% du financement servira à la rémunération de l'AGEX/ACT.
- Le chargé de projets du FID présente et explique à la communauté la typologie des micro- projets pouvant être financés pour l'aider à identifier et à proposer un micro-projet. La typologie des micro-projets est présentée en Annexe 2 de ce manuel de procédures;
- Le micro-projet doit engager des travailleurs femmes lesquelles formeront au minimum 50% des travailleurs;
- Les micro-projets sont exécutés pour une durée comprise entre 30 et 50 jours travaillés pour le volet famine-disette. Cependant, la durée peut être limitée à quelques jours en cas de catastrophe naturelle pour favoriser un retour rapide à la vie normale ;
- Le nombre de travailleurs sur un micro-projet est compris entre 100 à 150 ;
- Tout micro- projet argent contre travail doit comprendre des activités et mesures de sauvegarde environnementale conforme aux directives de la banque mondiale en la matière. Le manuel de procédures sur la sauvegarde environnementale décrit la démarche à suivre sur tous les aspects de la sauvegarde.
- Tout micro-projet argent contre travail doit comprendre des mesures permettant d'assurer la sécurité et l'hygiène des travailleurs telles la mise à disposition d'équipements de protection et de boîte à pharmacie pour les secours de première urgence;
- Tout micro-projet argent contre travail devrait prévoir des renforcements de capacité des bénéficiaires notamment en matière de gestion des risques et catastrophes, santé mère-enfant, Environnement, etc. La durée des formations est de 2 à 3 jours, durant les jours de formation, les travailleurs reçoivent leurs rémunérations. Les formations sont données par les agences d'exécution après que ces dernières aient reçues les formations nécessaires ou qu'elles justifient déjà des qualifications requises pour le thème traité.

-
- ***Saisonnalité en milieu rural***, le calendrier de réalisation des micro-projets argent contre travail doit tenir compte du calendrier agricole et de la période de soudure.

d) **Approbation du micro- projet**

Le Chargé de projets du Fonds d'Intervention pour le Développement effectue une évaluation technico- financière du micro- projet et élabore le mémoire de préparation de micro - projet¹⁴ qui contiendra notamment le descriptif du micro- projet, le nombre de travailleurs nécessaire, la durée et le coût du micro- projet.

Si l'évaluation conclût que :

- le micro- projet est éligible au financement et que le financement requis est inférieur ou égal à 10.000 USD éq. l'approbation est donnée par le Directeur Inter Régional du FID,
- le micro- projet est éligible au financement et que le financement requis est supérieur à 10.000 USD éq. la Direction Inter Régionale du FID transmet le dossier à la Direction Générale aux fins d'approbation avant de passer un contrat avec l'AGEX/ACT.

Le FID peut confier l'évaluation technico-financière du micro-projet et l'élaboration du mémoire de préparation du micro-projet à une AGEX/ACT surtout pour répondre aux urgences suite à un cyclone.

VII.5. Exécution du micro-projet Argent contre Travail

- **Début des travaux-** L'AGEX/ACT commence les travaux au plus tard 10 jours calendaires après la réception de l'ordre de service.
- **Panneau de chantier-** Le jour de démarrage des travaux, le(s) panneau de chantier sera déjà installé par l'AGEX/ACT à l'endroit(s) indiqué par le FID.
- **Journal de chantier-** le chef de chantier tient un journal de chantier, ce journal est en permanence avec lui durant les travaux au même titre que le mémoire de préparation de micro-projet.
- **Equipes-** le chef de chantier répartit les travailleurs en équipe, un chef d'équipe est choisi parmi les travailleurs par le chef de chantier. Les chefs d'équipe aident le chef de chantier pour le bon déroulement du chantier mais ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des obligations de l'AGEX/ACT.
- **Jours de travail-** les 5 ou 6 jours de travail sont décidés lors de l'assemblée générale de la communauté.
- **Gestion des matériels et outillages-** la gestion relève des termes de référence de l'AGEX/ACT, le fokontany est sollicité surtout pour prévenir les vols et les disparitions.
- **Prise en main-** Le chargé de projet du FID fait deux prises en main :
 - Prise en main de l'AGEX au bureau avant le démarrage des travaux, le signataire du contrat, le superviseur et le chef de chantier assistent obligatoirement à cette prise en main ;
 - Prise en main des travailleurs dans les premiers jours de travaux. A cette occasion,
 - ✓ La liste des travailleurs est lue publiquement ;
 - ✓ Le rôle des parties prenantes (AGEX/ACT, comité de ciblage, le fokontany, les travailleurs et le FID) est rappelé ;
 - ✓ L'AGEX/ACT expose comment elle compte organiser les travaux du chantier ;
 - ✓ Les règlements à appliquer sont exposés : horaires de travail, temps de pause, enregistrement des présences, contrôle et gestion des matériels et outillages, utilisation de la boîte à pharmacie, etc.
 - ✓ Les conditions de paiement des travailleurs sont rappelées par le chargé de projets du FID ;
 - ✓ Les voies de recours des travailleurs sont rappelées.

¹⁴ Le modèle de Mémoire de Préparation de micro- projet est donné en Annexe 3

Les procès-verbaux de ces prises en main sont versés dans le dossier du micro-projet.

VII.6. Réception du micro-projet

Quand le micro-projet est terminé c'est-à-dire les hommes-jours prévus ont été utilisés et les travaux prévus réalisés, on prononce la réception du micro-projet.

La démarche à suivre est la suivante :

- l'AGEX/ACT envoie une demande de réception au FID en mentionnant la date proposée qui coïnciderait avec le dernier jour de travail ;
- le chargé de projet du FID confirme la date de réception à l'AGEX/ACT ou peut proposer une autre date en cas de besoin ;
- l'AGEX/ACT informe et invite le comité de ciblage, le fokontany et/ou la commune à participer à la réception du micro-projet ;
- le jour de la réception, deux activités sont à faire suivant l'ordre ci-après :

➤ Audience publique

- le comité de ciblage fait l'état des lieux des paiements reçus par les travailleurs ;
- le comité de ciblage fait l'état des lieux des travaux réalisés suivi de celui des matériels et petits outillages ;

➤ Signature du procès-verbal de réception du micro-projet

Le procès-verbal est signé par le chef de Fokontany ou son représentant, le président du comité de ciblage, par deux représentants des travailleurs, par le superviseur et le chef de chantier de l'AGEX/ACT, par le représentant présent de la commune et par le chargé de projets du FID.

Remarques :

- Après la réception du micro-projet, les matériels et outillages sont remis définitivement aux travailleurs et/ou au fokontany et/ou à l'école primaire publique selon des directives qui seront émises par le FID ; un procès-verbal de remise sera établi par l'AGEX/ACT et signé par les bénéficiaires de ces matériels et outillages. Il faut signaler que ces matériels et outillages seront à nouveau utilisables en cas d'exécution d'un autre micro-projet dans le fokontany ;
- En cas de non-réception du micro-projet, les matériels et outillages seront confiés sous la responsabilité conjointe du comité de ciblage et du fokontany en attendant les décisions relatives à la clôture du micro-projet ;
- La réception du micro-projet peut être prononcée sans la présence du chargé de projet du FID si ce dernier a confirmé la date de réception et a notifié l'AGEX/ACT de procéder à la réception sans sa participation ;
- La réception ne sera pas prononcée s'il y a des réclamations sur les paiements, sur les jours de travail, ou si la qualité des travaux réalisés ne suit pas les prescriptions techniques mentionnées dans le Mémoire de Préparation de micro-projet. Dans ce cas, l'AGEX/ACT doit prendre les mesures nécessaires pour lever toutes ces réserves émises.

VII.7. Reprise du micro-projet

La résiliation en cours d'activité du contrat de l'AGEX/ACT entraîne soit la clôture ou la reprise du micro-projet.

La clôture est décidée lorsqu'il est avéré que des travailleurs ou des membres du comité de ciblage ont participé aux malversations ou fraudes perpétrées par l'AGEX/ACT. Un bilan technique et financier

est établi et signé par le FID et l'AGEX/ACT, l'AGEX/ACT rembourse les dépenses non éligibles dans les délais indiqués par le FID sous peine d'envoi du dossier en contentieux.

Pour la reprise du micro-projet, le chargé de projet du FID réévalue les hommes-jours et les activités à faire et présente un avenant au mémoire de préparation de projet. Si le financement nécessaire est couvert par le budget alloué, l'approbation est donnée par le directeur inter-régional. Par contre, si le micro-projet requiert un financement additionnel sans compromettre l'ensemble du budget d'engagement de la direction inter-régionale, l'approbation est donnée par la direction générale.

VII.8. Pérennisation des réalisations

Le comité de ciblage sera encouragé à mettre en place un système de maintenance des travaux réalisés. Ce système peut entraîner la création d'une structure opérationnelle au sein du fokontany. L'AGEX/ACT sera appelée à appuyer le comité de ciblage à développer ce système durant la période où elle travaille avec la communauté.

VII.9. Rapports

L'AGEX/ACT soumettra au FID deux rapports :

➤ Rapport intermédiaire

Le rapport intermédiaire dresse l'état de l'utilisation de la première tranche de financement transférée à l'AGEX/ACT.

Les informations demandées concernent :

- les justificatifs de paiement des salaires des travailleurs ;
- le respect des procédures et l'éligibilité des dépenses relatives aux matériels, outillages ;
- l'exécution des mesures de sauvegarde environnementale préconisées.

Dès que le FID approuve les états de paiement, les pièces de dépense et les procédures d'achat présentés par l'AGEX/ACT, le déblocage de la tranche de financement suivant peut s'opérer.

➤ Rapport final

L'AGEX/ACT présente le rapport final au plus tard quinze jours calendaires après la réception des travaux. Globalement, le rapport final récapitule la situation des paiements des travailleurs de la période après le rapport intermédiaire, les activités menées y compris l'exécution des mesures environnementales, les problèmes rencontrés et les solutions prises, les indicateurs demandés par le FID : homme- jours créés, nombre de bénéficiaires, etc., les leçons tirées et les recommandations. Un modèle-type de rapport est présenté en annexe.

Remarques :

- si la durée contractuelle est inférieure ou égale à 20 jours travaillés, l'AGEX/ACT présente au FID un seul rapport et après la réception du micro-projet ;
- sinon, elle présentera deux rapports, le rapport intermédiaire et le rapport final ;
- L'approbation par le Directeur Inter Régional du FID du rapport final et la signature du bilan technique et financier par les deux parties marquent la fin du contrat.

VII. 10. Supervision et Audit

- **Supervision** – en plus de la mission de préparation, le chargé de projet effectuera des missions de supervision :

- ✓ prise en main lors du démarrage des travaux
- ✓ suivi des travaux en cours,
- ✓ éventuellement **réception du micro-projet.**

Ci-après quelques points non exhaustifs à vérifier par le chargé de projet lors de ses missions de supervision :

- ✓ Cohérence entre les noms enregistrés dans les cahiers d'inscription avec les travailleurs présents sur le chantier ;
- ✓ La fiabilité des enregistrements des présences ;
- ✓ La cohérence entre les jours travaillés et les paiements reçus par les travailleurs.
- ✓ Le chargé de projet consigne ses recommandations dans le journal de chantier ; ces recommandations sont à appliquer par l'AGEX/ACT.

Audit - Les AGEX/ACT donneront libre accès aux représentants du FID, de l'IDA, du Gouvernement ou à toute personne mandatée par ces derniers pour consulter les documents concernant les micro-projets ou pour inspecter les réalisations, en particulier aux fins d'audit pour les aspects suivants : comptable, financier, technique et environnemental.

L'auditeur externe des comptes et états financiers du FID peut aussi auditer, sur la base d'échantillon, les recettes et dépenses des AGEX/ACT pour la réalisation des micro-projets argent contre travail.

Cet audit doit vérifier que les fonds décaissés ont bien été utilisés par les AGEX/ACT conformément aux clauses des Contrats.

Il vérifiera aussi que les états de dépenses que les AGEX/ACT ont transmis à la Direction Inter Régionale du FID correspondent bien aux factures et autres pièces justificatives conservées par ces AGEX/ACT.

VII.11. Enquête de satisfaction des bénéficiaires

Le FID développera et actualisera des questionnaires d'enquête de satisfaction des bénéficiaires.

Afin de pouvoir accéder à ces résultats, les agences d'exécution sont tenues de demander aux travailleurs de renseigner les fiches d'enquête :

- ✓ Les informations sur le travailleur et la composition de son ménage ;
- ✓ L'utilisation de l'argent reçu ;
- ✓ Son niveau de satisfaction et ses recommandations.

En définitive, les résultats de ces enquêtes permettront d'appréhender et de comprendre le processus de changement ou d'atténuation apporté par le projet et partant de permettre au FID d'apporter des améliorations dans ses interventions notamment en matière de ciblage.

VII.12. Défaillance de l'AGEX/ACT

La défaillance de l'AGEX/ACT/ACT dans la réalisation du contrat pourrait entraîner sa non-éligibilité pour assurer les activités du FID. Le manuel de procédures relatif à la passation de marchés développera les démarches à effectuer en cas de défaillance d'une AGEX/ACT/ACT.

VIII. MODE DE REALISATION FINANCIERE

VIII.1. Répartition du coût total du financement

Le financement d'un micro- projet argent contre travail se répartit en trois catégories :

➤ Catégorie I – Rémunération des travailleurs et du comité de ciblage

Au minimum 75 % du total général du financement accordé par le FID sont consacrés au paiement des rémunérations en argent des travailleurs et du comité de ciblage.

➤ Catégorie II – Autres dépenses financées par le FID

Les autres dépenses financées par le FID est de 15% au maximum du total général du financement accordé. Ces sommes sont consacrées à l'achat des petits matériels et outillages,

boîte à pharmacie, savons, matériels de protection, confection de panneau de chantier, au transport de ces matériels et outillages vers le fokontany, etc.

➤ **Catégorie III – Rémunération forfaitaire de l'AGEX/ACT**

La rémunération forfaitaire de l'AGEX/ACT/ACT est de l'ordre de 12% au maximum du coût total du financement.

La rémunération forfaitaire de l'AGEX/ACT/ACT sera justifiée après analyse du bordereau de coût de l'AGEX/ACT/ACT dans lequel seront détaillées les charges de l'AGEX/ACT/ACT pour la réalisation de ses prestations. Lesdites charges sont jugées acceptables par la direction inter-régionale du FID. Cette dernière consignera son acceptation dans le procès-verbal de négociation.

VIII.2. Déblocage des fonds dans le cas où l'AGEX/ACT assure la mise en oeuvre

Le montant total inscrit dans le contrat sera transféré au compte bancaire spécifique ouvert par l'AGEX/ACT/ACT en trois tranches :

➤ **Première tranche** : à la signature du contrat par les deux parties,

Ce premier transfert se décompose comme suit :

- ✓ 50% de la Catégorie I - Rémunérations des travailleurs et du comité de ciblage
- ✓ 100% de la Catégorie II – Autres dépenses de l'AGEX/ACT financées par le FID, petits matériels et outillages
- ✓ 50% de la Catégorie III - Rémunération forfaitaire de l'AGEX/ACT/ACT

➤ **Deuxième tranche** : le deuxième transfert est effectué lorsque plus de 50% des fonds du premier transfert ont été dépensés et les pièces justificatives d'utilisation à annexer dans le rapport intermédiaire approuvés par le Fonds d'Intervention pour le Développement.

La compilation des pièces justificatives d'utilisation des fonds utilisés pour la première tranche de déblocage comprend essentiellement :

- ✓ La liste mère des travailleurs inscrits dans les cahiers d'inscription et la liste définitive de ceux recrutés,
- ✓ Les fiches de présence de la période considérée,
- ✓ Les fiches de paiement avec émargements des travailleurs présents et mention obligatoire des travailleurs absents,
- ✓ Les pièces de dépenses originales basées sur les résultats de consultation de prix (RCP)
- ✓ Les cahiers d'enregistrement des inscriptions.

Ce deuxième transfert se décompose comme suit :

- ✓ 50% de la Catégorie I - Rémunérations des travailleurs et du comité de ciblage
 - ✓ 5% de la Catégorie III - Rémunération forfaitaire de l'AGEX/ACT
- **Troisième tranche** : la dernière tranche est décaissée après approbation du rapport final de l'AGEX/ACT par le FID.

Ce troisième transfert correspond au 45% de la Catégorie III - Rémunération forfaitaire de l'AGEX/ACT.

Remarque importante : pour le cas des micro-projets exécutés sur une durée de quelques jours pour répondre aux urgences d'une catastrophe naturelle, les fonds peuvent être débloqués au compte de l'AGEX/ACT en deux tranches avec accord préalable de la Direction Générale.

VIII.3. Déblocage des fonds dans le cas où l'AGEX/ACT fait l'évaluation

Le montant total du contrat sera transféré au compte bancaire de l'AGEX/ACT en cinq tranches :

➤ **Première tranche :**

La première tranche correspondant à 80% du montant de la rémunération relative à la préparation, l'identification des fokontany et l'évaluation des micro-projets sera payé à la signature du contrat.

➤ **Deuxième tranche :**

La deuxième tranche correspondant à 20% du montant de la rémunération relative à la préparation, l'identification des fokontany et l'évaluation des micro-projets sera payé à la validation par le FID de **l'ensemble** des mémoires de préparation des micro-projets de la liste. Après l'approbation de l'ensemble des mémoires de préparation des micro-projets par le FID, un avenant sera signé entre les deux parties. Les tranches de paiements suivantes seront effectuées sur la base de cet avenant.

➤ **Troisième tranche :**

La troisième tranche correspondant aux pourcentages suivants est décaissée à la signature de l'avenant :

- 50% de la Catégorie I - Rémunérations des travailleurs et du comité de ciblage
- 100% de la Catégorie II – Autres dépenses de l'AGEX/ACT financées par le FID, petits matériels et outillages
- 50% de la Catégorie III - Rémunération forfaitaire de l'AGEX/ACT relative à la mise en œuvre du micro-projet

➤ **Quatrième tranche :**

La quatrième tranche correspondant aux pourcentages suivants est décaissée lorsque plus de 50% des fonds du troisième acompte ont été dépensés et les pièces justificatives approuvées par le Fonds d'Intervention pour le Développement :

- 50% de la Catégorie I - Rémunérations des travailleurs et du comité de ciblage
- 5% de la Catégorie III - Rémunération forfaitaire de l'AGEX/ACT relative à la mise en œuvre du micro-projet

➤ **Cinquième tranche :**

La cinquième tranche correspondant à 45% du montant de la Rémunération forfaitaire de l'AGEX/ACT relative à la mise en œuvre du micro-projet est décaissée après approbation du dernier rapport final de l'AGEX/ACT.

VIII.4. Salaire en vigueur

Le salaire en vigueur appliqué par le FID pour un travailleur est de 2 500 Ariary pour une journée de travail de cinq (05) heures.

Les membres du comité de ciblage percevront une rémunération forfaitaire de 200 000 Ariary payable en 2 tranches :

- 100 000 Ariary après la publication et la réception par le FID de la liste définitive des travailleurs et des cahiers d'inscription,
- 100 000 Ariary à la réception des travaux.

VIII.5. Passation de marchés des autres dépenses de la catégorie II

L'AGEX/ACT sera formée par le FID sur les modalités de passation de marchés pour la réalisation des dépenses de matériels, outillages et autres. Le manuel de procédures relatif à la passation de marchés explicitera ces modalités.

IX. SUIVI – EVALUATION

A la fin du micro-projet, le FID collecte les informations constituant les indicateurs demandés pour la sous-composante Argent contre Travail. Le manuel de procédures de suivi-évaluation fournit les démarches sur cette action.

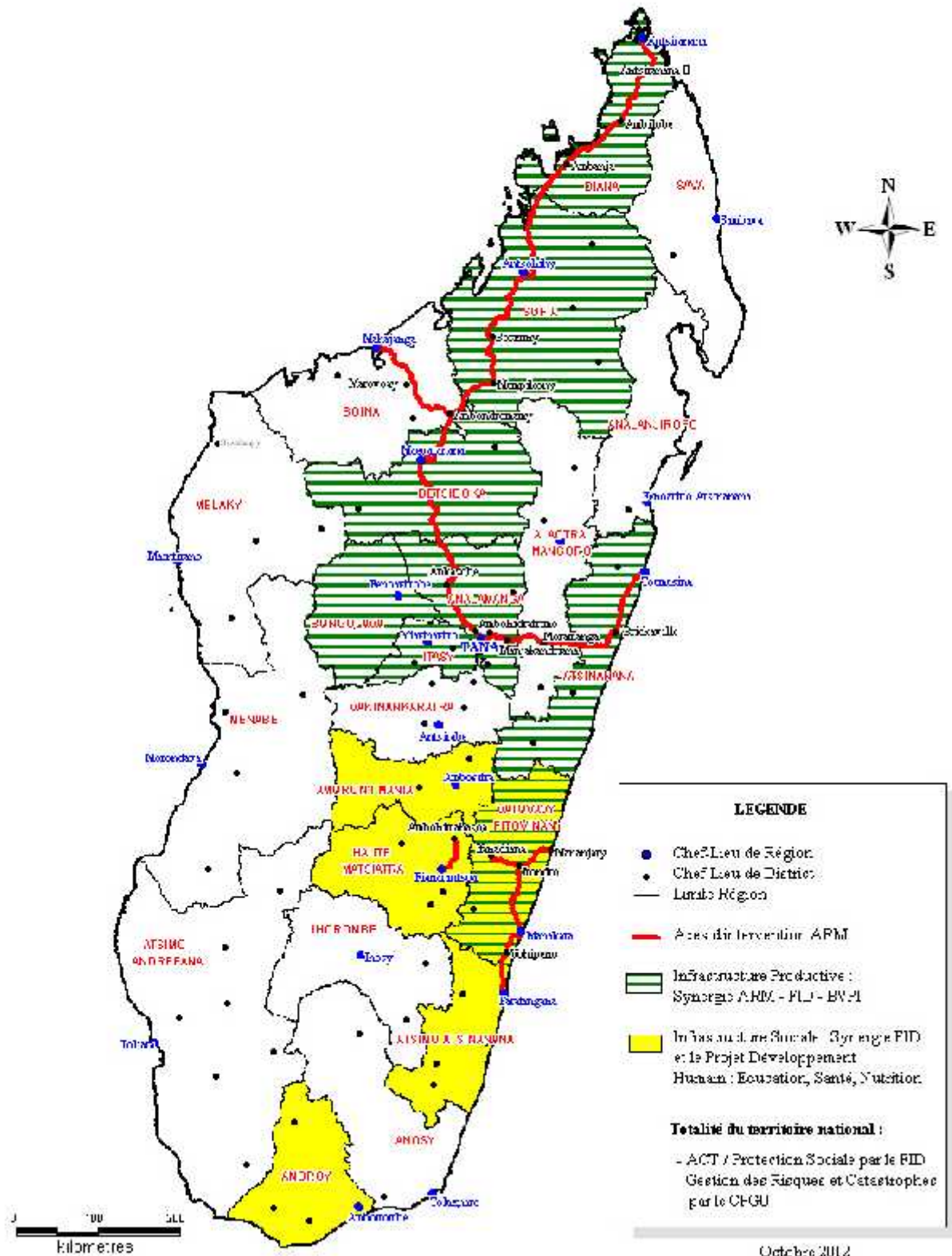
X. MISE A JOUR DU MANUEL DE PROCEDURES

Le manuel de procédures peut être mis à jour pour tenir compte des résultats ou des recommandations récentes d'études et/ou évaluations faites sur la vulnérabilité, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, etc. à Madagascar.

En fonction de l'importance des amendements à apporter, les mises à jour sont faites par note de service du Directeur Général ou par demande d'Avis de Non-objection de l'IDA.

XI. CARTOGRAPHIE DES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET PUIPIRV

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET DE PRESERVATION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE



Annexes du Manuel de Procédures

Composante B: Réduction de la vulnérabilité des ménages
Sous-composante B2
« Programme Argent contre Travail »

ANNEXE 1 : Définitions

Les termes suivants sont utilisés dans le manuel de procédures de la sous-composante argent contre travail :

Commune. Pour désigner l'unité administrative officiellement établie, à territoire bien déterminé et dirigée par un Maire élu et un Conseil Municipal, composée par un nombre bien déterminé de villages (Fokontany). La loi No.94-001 fixe le nombre, la délimitation, la dénomination et les chefs-lieux des communes.

Fokontany. Pour désigner une subdivision administrative de base au niveau de la Commune comprenant des hameaux, villages, secteurs ou quartiers. Le Fokontany débat, décide ou délibère en Assemblée Générale sur convocation du Chef de Fokontany. Celui-ci est en charge de l'administration générale du Fokontany. Ses principales activités sont les suivantes : élaborer avec la communauté une vision de développement du Fokontany, mobiliser la population sur les problèmes et le développement de la communauté, apporter le leadership, le changement et l'esprit d'initiative dans la conduite des projets de développement du Fokontany

Communauté. Pour désigner la population du Fokontany faisant partie d'une commune.

Contrat. Pour désigner le Contrat passé entre le FID et l'Agence d'Exécution (AGEX/ACT) par lequel le FID accepte de transférer les fonds du crédit à l'AGEX/ACT par virement bancaire, moyennant le respect par l'AGEX/ACT des objectifs et des procédures de mise en œuvre du micro-projet de Sécurité Alimentaire.

HIMO - Haute Intensité de Main d'œuvre. Pour désigner les travaux ou activités communautaires de faible technicité et dont la réalisation se fait manuellement avec des petits et simples outillages et utilisant un nombre important de main d'œuvre non qualifiée.

Un micro-projet est une activité singulière et bien définie de travaux HIMO, par exemple: les travaux d'entretien courant des routes et pistes, travaux d'aménagement et d'entretien de canaux, marais, lac..., construction de digues, construction de passerelles pour usage temporaire, aménagement de pistes piétonnes, entretien courant des voies ferrées, travaux de protection de l'environnement et de reforestation.

Le Coût d'un micro-projet est l'ensemble des dépenses effectuées ou à effectuer pour préparer et réaliser ce sous projet, conformément à ses objectifs et à sa description.

Catastrophe naturelle : le FID peut exécuter des micro-projets argent contre travail suite au passage de l'une des catastrophes suivantes : *cyclone, dégâts occasionnés par une zone de convergence intertropicale, inondation, grêles, sécheresse, tremblement de terre, tsunami, tornade.*

ANNEXE 2 : Typologie des micro-projets pouvant être réalisés en HIMO

La liste ci-dessous présente les différents types de micro-projets pouvant être financés dans la sous-composante argent contre travail :

- Curage de drains et canaux
- Construction ou réhabilitation de barrages en terre
- Construction ou réhabilitation de petits ouvrages
- Aménagement des bassins versants/Dispositifs anti érosifs.
- Recolonisation de mangroves
- Reboisement et pépinières
- Dégagement et remise en état de voies de desserte
- Assainissement et nettoyage
- Autres

Observations

Les micro-projets et les dépenses suivants ne sont pas éligibles au financement de la sous-composante argent contre travail :

- les achats de terrains ou immeubles, de véhicules et d'équipements importants (seuls les petits outillages sont éligibles);
- les édifices culturels;
- les dépenses de fonctionnement ou charges récurrentes (en particulier la rémunération du personnel permanent) de l'AGEX/ACT;
- les micro- projets ayant un impact négatif sur l'environnement.

Nota bene : lors de la mise en œuvre des micro- projets, une attention particulière sera donnée à la dimension environnementale. Ainsi, pour chaque typologie de micro- projet, l'AGEX/ACT/ACT est tenue d'appliquer les mesures d'atténuation définies dans le manuel de procédures Environnementales notamment sur les sources d'impacts principales et les mesures d'atténuation des différents projets du FID.

ANNEXE 3 : Modèle de Mémoire de Préparation de Micro-Projet

(À remplir conjointement par le FID et la Communauté bénéficiaire)

FINANCEMENT : Crédit IDA xxxx - MAG

PUPIRV

« SOUS-COMPOSANTE B2 PROGRAMME ARGENT CONTRE TRAVAIL »

Original : / 2

MÉMOIRE DE PREPARATION DE MICRO-PROJET

TYPE : Famine/Disette ou Post catastrophe

Intitulé du micro- projet :

Fokontany :

Commune :

District :

Région :

Montant Total du micro- projet :

(en chiffres) et (en lettres)

Délai travaillé : jours

Délai calendaire : jours

Nombre HOMMES- JOURS :

-	Coût Total du Micro- Projet :	ARIARY
	Rémunération des Travailleurs (I) :	ARIARY
	Rémunération Comité de ciblage (I) :	ARIARY
	Autres dépenses catégorie II (II) :	ARIARY
	Fournitures formation (II) :	ARIARY
	Rémunération de l'AGEX/ACT (III) :	ARIARY
-	Soit en USD éq. : taux :	

Approbation DIR ou DIRGEN

Date d'approbation jj/mm/aaaa

Intitulé du Micro-Projet

Fokontany de

Commune de

District de

Région de

0. Informations

0.1 **Présentation du Fokontany** : localisation, accès, nombre de hameaux, activités principales, contexte (période sèche, période de récolte, période de soudure)

0.2 **Référence (Cluster, BNGRC)**

0.3 **Nombre de sinistrés (catastrophe naturelle)**

0.4 Population totale du Fokontany

Population Totale :

Homme :

Femme :

1. Description du micro-projet à faire

1.1 **Description du micro-projet**

Activités à réaliser (cocher) : Réalisation de travaux + Formation

Description des travaux :

Thème de la formation :

1.2 **Aspects environnementaux**

a) Distance du site de construction ou d'emplacement par rapport à une zone sensible

b) Impacts probables du micro-projet

c) Mesures d'atténuation

1.3 **Quantités de travaux à réaliser**

Activités	Unité	Quantité	Observation

1.4 **Modalités de réalisation et organisation des travaux et/ou des formations**

1.5 **Durée du micro-projet et chronogramme d'exécution**

Délai en jours travaillés : (Délai calendaire : Jours)

Prévisionnellement, commençant le [date] et se terminant le. [Date de fin de chantier]

Activités	Semaine 1	Sem 2	Sem 3	Sem (fin)
Démarrage					
1 Activité					
2 Activité					
....					
Formation					
Réception des Travaux					

2. Besoins en main-d'œuvre et Rémunérations

Désignation des Activités ou tâches	Dimensions	Unité	Quantité	Rendement/ personne/jour	Nombre Homme- Jour
TOTAL					

Poste de travail	Nombre	Salaire (Ar/j)	Nombre de jours travaillés	Rémunération totale
Main-d'œuvre		2 500		
Chef d'équipe		2 500		
Autres (exemple : garderie)		2 500		
Rémunération totale travailleurs				
Rémunération totale comité de ciblage				200 000
TOTAL			-	

3. Autres dépenses de l'AGEX/ACT (catégorie II)– Fournitures pour la formation

Désignation	Nombre	Prix de référence unitaire (Ar)	Coût total
Coût total			

4. Dépenses financées par le FID (prévisions)

Rubriques de dépenses	Montant (en ARIARY)	Pourcentage
Catégorie I - Rémunération des travailleurs		
A. Rémunération des travailleurs		
1. Main d'œuvre ordinaire		
2. Chef d'équipe		
3. Autres (exemple : garderie d'enfants)		
Sous- total de la catégorie I A - Rémunération des travailleurs		
B. Rémunération du Comité de ciblage		
Comité de ciblage		
Sous- Total Catégorie I		
[Ce Sous -total pour la rémunération des travailleurs doit être au minimum 75% du total général - Financement FID]		
Catégorie II - Autres dépenses de l'Agence d'Exécution/ACT financées par le FID [doit être au maximum 15% du total général - Financement FID]		
A- Dépenses pour les travaux		
1. Petits matériels et petits outillages		
2. Matériaux		
3. Panneau de chantier(1)		
4. Pharmacie de premiers secours		
5. Savons		
6. Equipements d'hygiène et sécurité		
B- Fournitures pour la formation		
1. Papiers d'emballage (flip chart)		
2. Marker ou craies		
C- Fournitures pour le Comité de ciblage		
1. Cahiers		
2. Stylos, marker		
3. Papiers d'emballage (flip chart)		
D- Transport		
Sous- Total Catégorie II		
[Ce Sous -total pour les autres dépenses doit au maximum 15% du total général - Financement FID]		
Catégorie III – Rémunération forfaitaire de l'Agence d'Exécution		
Rémunération de l'Agence d'Exécution/ACT		
Sous- Total Catégorie III		
[Ce Sous -total pour la rémunération de l'AGEX/ACT est de au maximum 12% du total général - Financement FID]		
Total Général – Financement FID		
Catégorie [I+II+III]		

5. Répartition des décaissements

Catégorie de dépenses	1 ^{er} décaissement	2 ^e décaissement	3 ^e décaissement	Total en Ariary
Catégorie I	50%	50%		
<i>Montant en Ariary</i>				
Catégorie II	100%			
<i>Montant en Ariary</i>				
Catégorie III	50%	5%	45%	
<i>Montant en Ariary</i>				
Total en Ariary				
Pourcentage				

6. Composition du personnel de l'AGEX/ACT

POSTE	NOMBRE	NOMBRE DE JOURS TRAVAILLES	OBSERVATION
Superviseur			
Chef de chantier			

7. Indicateurs (prévisions)

Bénéficiaires (= nombre de travailleurs) dont	
Hommes	
Femmes	
Total	

HOMMES-JOURS CREES	Nombre
Hommes	
Femmes	
Total HOMMES-JOURS CREES	

8. Réalisations attendus

Description	Unité	Quantité

Nom(s) de l'Évaluateur :

Date de l'évaluation :

VISA :

- Président du Fokontany
- Président du comité de ciblage

Annexes du MPP :

- A) Formulaire de Fiche de filtration remplie
- B) Une copie de la requête adressée au FID
- C) Un exemplaire du procès-verbal assemblée générale (identification et choix du micro- projet, constitution du comité de ciblage)
- E) Fiches de présence de l'assemblée générale
- F) Liste des membres du comité de ciblage
- G) Un exemplaire du procès-verbal de sélection du fokontany

Modèle de Fiche de filtration environnementale

Intitulé du micro-projet :

Date de remplissage :

Nom du chargé de projet du FID :

	Est-ce que le micro-projet	Oui	Non
1	Aura un impact sur une aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) ?		
2	Impliquera l'achat de pesticides ou d'équipement de leur application ?		
3	Aura un impact sur un patrimoine culturel, historique, archéologique ?		
4	Aura un impact sur des peuples indigènes ?		
5	Le micro-projet entraînera-t-il des expropriations ou des déplacements de population ?		
6	Impliquera la construction d'un barrage de 15 mètres ou plus de hauteur ?		
7	Aura un impact sur les sols (dégradation, érosion, salinité) ?		
8	Aura un impact sur les eaux de surface ou souterraine (quantité, qualité) ?		
9	Aura un impact sur l'air (poussière, fumée, contamination) ?		
10	Aura un impact sur la génération ou la gestion des déchets (solide, liquide) ?		
11	Aura un impact sur la santé ou la sécurité des populations locales ?		

	Indiquez les résultats des réponses aux questions ci-dessus :	A cocher
1	Toutes les réponses sont « non » : il n'y aura plus besoin d'évaluation additionnelle.	
2	Il y a une ou plusieurs réponses « oui » aux questions 1 à 6 : micro-projet non éligible	
3	Il y a une ou plusieurs réponses « oui » aux questions 7 à 11 : identifiez des bonnes pratiques et des mesures d'atténuation appropriées conformément au guide environnemental	

Observations

Note et Visa du Chef de Service des Opérations et Environnement de la DIR FID

FICHE ENVIRONNEMENTALE					
Intitulé du micro-projet					
Région :					
District :					
Commune :					
Fokontany :					
Description du sous projet :					
Localisation géographique du micro-projet :					
Les principales composantes environnementales de la zone susceptibles d'être affectées par le micro-projet :					
Principaux problèmes environnementaux liés au sous projets:					
Mesures envisagées pour atténuer, réduire ou supprimer les impacts environnementaux négatifs:					
PGES	Impacts	Mesures	Responsable	Calendrier d'exécution	Coût estimatif (Ar)
	TOTAL COUT				
Observations - Remarques					
Visa					

ANNEXE 4 : Canevas de rapport de supervision

Date de la mission :
 Nom du missionnaire :
 Intitulé du micro-projet :
 Type :
 Fokontany de ; Commune de
 District de Région de

Convention

Agence d'Exécution.....
 N° du Contrat :
 Date de signature :
 Montant du Contrat :
 Date de l'Ordre de service de commencer les travaux :
 Délai (jours travaillés) :
 Date de démarrage : JJ/MM/AAAA

Avancement du micro- projet

Intitulé des activités	Unité	Prévision (1)	Réalisation (2)	% (2)/(1)

Suivi du chantier

Nombre équipe :
 Nombre de paiements effectués :

Respect des obligations

- Par rapport aux outillages : (ici constats).....
- Par rapport au(x) panneau(x) de chantier : (ici constats).....
- Par rapport à la boîte à pharmacie et la disponibilité des savons : (ici constats).....
- Par rapport au personnel de l'AGEX/ACT : (ici constats).....
- Par rapport au Comité de ciblage : (ici constats).....

Problèmes et solutions adoptées

Problèmes	Solutions adoptées

Recommandations

Le missionnaire	Pour le comité de ciblage	Le chef de chantier ou le superviseur

ANNEXE 5 : Canevas de rapport (intermédiaire et final) de l'Agence d'Exécution/ACT

AGEX/ACT.....
 Intitulé du micro-projet
 Fokontany de ; Commune de
 District de Région de
 N° du Contrat :
 Date de signature :
 Montant du Contrat :
 Date de l'Ordre de service de commencer les travaux :
 Délai :
 Date de démarrage : JJ/MM/AAAA
 Date de réception des travaux :

1. Les activités entreprises¹⁵

- 1.1 Contexte
 1.2 Nombre de personnes inscrites dans les cahiers d'inscription : hommes ; femmes.
 Nombre de travailleurs sélectionnés : hommes ; femmes.
 1.3 Description des travaux et/ou sensibilisation-information, formation réalisée (thème, jours, etc.).
 1.2 Délais d'exécution: le micro-projet a commencé le et s'est terminé le (pour le rapport final)
 1.3 Résultats de l'exécution des mesures d'atténuation et de sauvegarde environnementale
 1.4 Problèmes rencontrés et les solutions adoptées
 1.5 Indicateurs :

Indicateurs	Prévision (1)	Réalisation (2)	ECART (1) – (2)	Explication des écarts
Nombre de travailleurs				
Nombre de femmes bénéficiaires				
Nombre de jours travaillés				
Nombre d'Hommes-Jours				
Indicateur spécifique suivant le type du sous projet) ¹⁶				

- 1.6 Liste des marchés passés et modalités de passation des marchés: achats de petit outillage et matériaux.
[insérer la liste exhaustive des petits matériels et outillages acquis dans le cadre des activités]
 1.7 Activités réalisées pour assurer la bonne utilisation, la protection et l'entretien des résultats des travaux.

Annexes : l'AGEX/ACT mettre en annexe

- tous les justificatifs d'utilisation des fonds transférés c'est-à-dire fiches de présence, fiches de paiement émargées par les travailleurs, documents de résultats de comparaison de prix, factures, etc.
- les photos du micro-projet et des travailleurs

¹⁵ Comparer les réalisations aux prévisions dans le mémoire de préparation de micro-projet

¹⁶ Mètre linéaire de canaux curés / réhabilités, kilomètres de pistes entretenus, superficie reboisée, nombre de jeunes plants mis en terre,

ANNEXE 6 : Modèle de Procès Verbal de remise de petits matériels et outillage
(À annexer au rapport final de l'AGEX/ACT)

Anaran'ny tetikasa tanamaro :	
Kaominina :	Distrika :
Faritra :	
AGEX/ACT :	
Contrat N°	Tetibidiny :Ar
Daty sonia ny « Contrat » :	Isan'ny andro iasana :

Ny taona 201x , androany

Izahay manao sonia eto ambany :

Misolotena ny « Comité de ciblage » [anaran'ny Fokontany] :

-
-
-

Misolotena ny mpandray anjara ¹⁷ :

-
-

Ny avy amin'ny AGEX/ACT :

-
-

dia manambara sy manamarina fa natolotra ny mpandray anjara tokoa ny fitaovana voalaza etsy ambany ary ampahibemaso no nanaovana izany :

Anaran'ny fitaovana	Isa	Fanamarihana

Ambaranay koa fa :

- fitaovana nampiasaina tamin'ny fanatanterahana ny tetikasa tanamaro izy ireo,
- nambara tamin'ny mpandray anjara fa afaka ampiasaina amin'ny asa tanamaro manaraka izy ireo raha misy izany.

Natao teto, androany,

Solontena « comité de ciblage »	Solontenan'ny mpiasa	Ny avy amin'ny AGEX/ACT

¹⁷ Ampiarahan'ny AGEX/ACT ka atao tovana ny anaran'ireo mpandray anjara nahazo ny fitaovana miaraka amin'ny soniany na lavotondro.

ANNEXE 7 : Fiche d'Enquête de satisfaction des bénéficiaires des Micro-Projets HIMO
FANADIHADIHANA AORIAN'NY ASA TANAMARO
Tetikasa

Asa natao :

Fokontany :

Daty nanombohan'ny asa :

Kaominina :

Daty nifaranan'ny asa :

Mombamomba ilay olona anaovana fanadihadihana

Anarana :

Fanampiny :

Lahy Vavy

Taona :

Manambady :

Isan'ny olona ao amin'ny ankohonana :

Isan'ny zanaka :

Isan'ny zaza latsaky ny 5 taona :

Zaza mianatra an-tsekoly :

Sekolim-panjakana

Sekoly Tsy miankina :

Misy be antitra sy/na olona manakilema ve amin'ny ankohonana :

Be antitra Taona Kilemaina

Fianarana natao :

Ambaratonga voalohany

Ambaratonga faharoa

Fanontaniana momba ny tetik'asa :
Nandray anjara tamin'ny fisafidianana ny asa natao ve ianao ? ENY TSIA Araka ny hevitrao, laharam-pahamehana ve ilay asa natao ? ENY TSIA

Sosokevitra azonao aroso ho fanatsarana ny manaraka :

Nampiasana ny vola voaray

Vola voaray totaliny :

Fitsinjarana azy :

Nampiasana ny vola voaray	% na totaly	Fanamarihana
Namidy sakafo		
Nampiasaina amin'ny fianaran'ny zanaka		
Nampiasaina tamin'ny fitsaboana		
Nandoavana trosa		
Fandaniana hafa (hofan-trano, kojakoja, sns.)		

ANNEXE 8 : Termes de Référence-type de l'Agence d'Exécution/ACT pour la mise en œuvre d'un micro-projet argent contre travail

FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION INTER REGIONALE

Adresse:

Téléphone : E- mail:

*Composante B2 Programme Argent contre Travail
Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et la Réduction de la Vulnérabilité
(PUIRV)*

Termes de référence de l'Agence d'Exécution/ACT pour la mise en œuvre d'un micro-projet argent contre travail

I- Contexte

La sous-composante B2, Programme argent contre travail du Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et la Réduction de la Vulnérabilité a comme objectif la création d'emplois à court terme dans les zones ciblées.

L'encadrement de l'exécution des micro-projets et les paiements des travailleurs sont confiés par le FID aux Agences d'Exécution (AGEX/ACT). Les AGEX/ACT sont des Associations ou ONG recrutées par le FID conformément à la méthode de passation de marchés basée sur la *Qualification des Consultants*.

Les travailleurs sont sélectionnés par un comité de ciblage constitué au niveau de la communauté bénéficiaire ; au moins 50% des travailleurs recrutés sont des femmes.

Composé de 4 à 8 membres, le comité de ciblage est formé par des représentants du fokontany et des comités locaux de gestion des risques et catastrophe, par des leaders locaux comme les notables, des autorités traditionnelles et morales, des enseignants, des responsables de santé, des quartiers mobiles, etc. Le comité de ciblage est élu par la communauté suivant un processus participatif et transparent.

Le présent Terme de référence décrit les objectifs et les activités attendus de l'Agence d'Exécution/ACT.

Objectif

Les objectifs sont la création de (nombre) hommes-jours d'emplois temporaires dans le fokontany de (nom), commune de (nom) pour un délai de (nombre) jours. Le micro-projet à réaliser est intitulé (intitulé). Le micro-projet est décrit dans le document « Mémoire de Préparation de Micro-Projet » lequel a été approuvé par le FID.

Intitulé micro-projet	Fokontany	Commune	District	Homme -jour à créer	Délai en jours
xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

II- Mission de l'AGEX/ACT

La mission de l'AGEX/ACT consiste à :

- appuyer le comité de ciblage dans l'utilisation des cahiers d'inscription et l'établissement de la liste des travailleurs ;

- faire le paiement des rémunérations des travailleurs et des membres du Comité de ciblage : le salaire journalier est de 2500 Ariary par travailleur, et forfaitairement de 200 000 Ariary pour l'ensemble du comité de ciblage ;
- former (informer et sensibiliser) les travailleurs en matière de protection et de préservation de l'environnement ;
- faire l'encadrement technique des travailleurs ;
- établir et à exécuter le planning des travaux afin que les activités soient bien programmées et agencées et les tâches y afférentes bien claires et bien réparties entre les équipes et les travailleurs.

III- **Activités dans le cadre de la prestation**

La mission de l'AGEX/ACT s'articule autour des activités suivantes :

A. Acquisition des petits matériels et outillages

- a) acquérir les petits matériels et outillages conformément aux procédures de passation de marchés du FID à savoir consultation d'au moins trois fournisseurs et achat auprès du moins-disant ;
- b) veiller à ce que les outillages soient conformes aux prescriptions du FID et de bonne qualité ;
- c) acheminer sur le site du micro- projet les petits matériels et outillages, Un procès-verbal de réception sera établi et signé par le président du Comité de ciblage. Ce procès-verbal sera annexé au rapport intermédiaire de l'AGEX/ACT ;
- d) à la fin des travaux, remettre aux travailleurs tous les petits matériels et outillages et la petite pharmacie non utilisée. Un procès -verbal de restitution et de distribution est établi à cet effet et un exemplaire sera annexé au rapport final.

B. Appui au Comité de ciblage

- a) Vérifier l'exhaustivité des informations enregistrées dans les cahiers d'inscription ;
- b) Sur la base des critères de sélection, appuyer le comité de ciblage à établir la liste des travailleurs ;
- c) Rappeler au comité de ciblage l'affichage de la liste des travailleurs, l'affichage public (dans les bureaux du Fokontany, place du marché, etc.) des informations importantes sur le micro- projet tel le montant du micro- projet, les principaux travaux à faire, le nombre travailleurs, la durée, ...

C. Exécution de(s) micro-projet(s)

- a) Constituer les équipes de travail, identifier et désigner les chefs d'équipe en concertation avec le comité de ciblage ;
- b) Tenir à jour le journal de chantier, le journal de banque, journal de caisse ;
- c) Faire l'état des présences journalières des travailleurs (appels et contre-appels, signature des fiches de présence par les travailleurs) ;
- d) Superviser, suivre et contrôler journalièrement l'avancement technique des micro- projets conformément aux Mémoire de Préparation de micro-projet et au planning ; la durée d'une journée de travail est 5 heures y compris le temps de pause ;
- e) Demander la validation l'état des présences du jour ;
- f) Apprendre aux travailleurs l'entretien et la maintenance des réalisations ;
- g) Demander la réception des travaux : à la fin des travaux, l'AGEX/ACT demande par écrit la réception du micro- projet au FID et à la communauté. Un procès-verbal de réception des travaux doit être dressé et signé par les parties présentes à la réception et annexé au rapport final.

D. Paiement des rémunérations des travailleurs

- a) Veiller à ce que les demandes de décaissement auprès du FID soient faites à temps pour qu'il n'y ait ni rupture ni retard dans les paiements des rémunérations. Les fonds destinés au financement d'un micro-projet sont transférés en trois tranches par le FID dans un compte spécifique ouvert par l'AGEX/ACT ;
- b) payer les rémunérations des travailleurs et des membres du comité de ciblage au taux prévu conformément aux procédures en vigueur.

IV- Autres obligations de l'AGEX/ACT

- a) *Ouvrir un compte bancaire spécifique au micro-projet : l'AGEX/ACT doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds destinés à financer les micro-projets du FID ;*
- b) *Editer le contrat entre le FID et l'AGEX/ACT en trois exemplaires originaux ;*
- c) *Démarrer les travaux au plus tard DIX (10) jours après réception de l'ordre de service ;*
- d) *Prendre des photos du micro-projet sur des mêmes points clés avant, pendant et après le projet ainsi que la réalisation des différentes étapes (AG, constitution des équipes,);*
- e) *Tenir à jour les livres de caisse et de banque retraçant l'utilisation des financements apportés pour le micro-projet ;*
- f) *Etablir et soumettre au FID les rapports demandés dans les délais prévus ;*
- g) *Conserver les documents du micro-projet : l'AGEX/ACT doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'achat de matériels et outillages et de paiement pendant au moins cinq (05) ans ;*
- h) *Rapporter le déroulement et les thèmes des séances de sensibilisation-information faites avec tout autre intervenant ;*
- i) *Assister aux audiences publiques sur le micro-projet.*

V- Personnel de l'AGEX/ACT

A. Personnel

L'AGEX/ACT doit affecter sur un micro-projet un chef de mission, un superviseur et un chef de chantier ; le chef de chantier est permanent sur le site. Les formations (environnementales, ...) dont la durée est de (nombre) demi-journées, pourront être faites par le superviseur qui a reçu les formations du FID. Tout changement de personnel doit être préalablement approuvé par le FID ;

Le chef de mission assure la bonne gestion du contrat et est garant de l'atteinte des objectifs. Le superviseur a pour tâches principales le suivi et le contrôle de l'exécution du micro-projet, vérification des états de présence, le paiement des rémunérations des travailleurs conformément au contrat avec le FID, la formation des travailleurs.

Le chef de chantier a pour tâches principales de :

- a) faire le pointage des présences des travailleurs : faire l'appel et le contre-appel,
- b) faire remplir et signer les fiches de présence journalières par les travailleurs présents,
- c) vérifier et contrôler les matériels et outillages
- d) faire le paiement de la rémunération des travailleurs et des membres du comité de ciblage avec le superviseur (fiches états de paiement),
- e) l'organisation des travaux (répartition des équipes, répartitions des tâches, ...),
- f) la tenue du journal de chantier

B. Qualifications minimales

Les qualifications minimales requises sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que l'AGEX/ACT doit présenter les curriculum vitae datés et signés par les personnes proposées.

Poste	Qualifications minimales
Chef de mission	Bac+ 4 avec des expériences en gestion de contrat, développement local
Superviseur/Formateur	- Bac+2 en BTP, Génie civil, agriculture, environnement gestion, économie, sociologie, et expériences en développement local, communication, mobilisation sociale et formation
Chef de chantier	- Bac technique BTP, génie civil, agriculture, hydraulique ou Bac en enseignement général + deux ans d'expérience en conduite de chantier et mobilisation communautaire

V- Rapports

L'AGEX/ACT présente deux rapports :

- a. un rapport intermédiaire en version papier sera livré quand plus de 50 % des dépenses relatives au premier acompte sont consommées,
- b. un rapport final en version papier et électronique, ce rapport marque l'accomplissement de la mission ; à ce titre ce rapport doit comporter :

- les indicateurs suivants : nombre de personnes bénéficiaires, nombre de femmes bénéficiaires, nombre d'Hommes-Jours créés, montant total des rémunérations payées. En outre, les indicateurs relatifs au micro-projet doivent être mentionnés (ex. mètre- linéaire de canal curé ou réhabilité, nombre d'hectare reboisé, mètre cube de terre dégagé après un éboulement, mètre cube de déblai, etc.),

- des photos prises aux mêmes endroits clés avant, pendant et après le projet,

- le récapitulatif de l'utilisation des fonds du financement,

- les recommandations pour améliorer la mise en œuvre.

Le rapport final doit être reçu par le FID au plus tard quinze jours après la réception des travaux.

VI- Pièces contractuelles

Les documents suivants font partie intégrante du Contrat :

- a) Mémoire de Préparation de Micro-Projet
- b) Termes de Référence de l'Agence d'Exécution/ACT
- c) Directives pour l'acquisition des petits matériels et outillages
- d) Proposition technique et financière de l'Agence d'Exécution/ACT
- e) Procès-verbal de négociation entre le FID et l'AGEX/ACT

VII- Démarche de l'AGEX/ACT

L'AGEX/ACT soumettra au FID une proposition technique laquelle comprendra l'approche méthodologique, un planning et une proposition financière.

La demande de proposition envoyée par le FID aidera l'AGEX/ACT dans la formulation de son offre.

ANNEXE 9 :
Termes de référence-type de l'AGEX/ACT pour la préparation, l'évaluation et la mise en oeuvre de micro-projets argent contre travail

FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION INTER REGIONALE

Adresse:

Téléphone :

E- mail:

Composante B2 Programme Argent contre Travail
Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et la Réduction de la Vulnérabilité
(PUPIRV)

Termes de référence de l'Agence d'Exécution/ACT pour la préparation, l'évaluation et la mise en œuvre de micro-projets argent contre travail

I. Contexte

La sous-composante B2, Programme argent contre travail du Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et la Réduction de la Vulnérabilité a comme objectif la création d'emplois à court terme au bénéfice des ménages vulnérables dans les zones ciblées.

L'encadrement de l'exécution des micro-projets et les paiements des travailleurs sont confiés par le FID aux Agences d'Exécution (AGEX/ACT). Les AGEX/ACT sont des Associations ou ONG recrutées par le FID conformément à la méthode de passation de marchés basée sur la *Qualification des Consultants*.

Le FID entend confier à une Agence d'Exécution/ACT d'envergure régionale ou nationale l'identification et la réalisation d'un ensemble de micro-projets argent contre travail dans les fokontany qui seraient identifiés au niveau communal. Cette approche qui consiste à confier un ensemble de micro-projets à une association d'envergure régionale ou nationale est justifiée par la possibilité d'avoir une économie d'échelle et à la présence sur le terrain de l'Agence d'Exécution/ACT.

Les travailleurs au niveau de chaque fokontany concerné sont sélectionnés par un comité de ciblage constitué au niveau de la communauté bénéficiaire ; au moins 50% des travailleurs recrutés sont des femmes.

Composé de 4 à 8 membres, le comité de ciblage est formé par des représentants du fokontany et des comités locaux de gestion des risques et catastrophe, par des leaders locaux comme les notables, des autorités traditionnelles et morales, des enseignants, des responsables de santé, des quartiers mobiles, etc. Le comité de ciblage est élu par la communauté suivant un processus participatif et transparent.

Le présent terme de référence décrit les objectifs et les activités attendus de l'Agence d'Exécution/ACT.

II. Objectif

Les objectifs sont la préparation, l'évaluation des micro-projets conformément au manuel de procédures de la sous-composante B2 Programme argent contre travail et la création d'emplois temporaires dans les fokontany sélectionnés des communes suivantes : (**Communes : ...**, **District :**) à travers ces micro-projets.

III. Mission de l'AGEX/ACT

La mission de l'AGEX/ACT consiste à :

A- Préparer et à Evaluer les micro-projets

- a) Sélection au niveau communal des fokontany bénéficiant des micro-projets en respectant le principe de synergie avec les autres intervenants ;
- b) Publier et afficher la liste des fokontany sélectionnés ;
- c) Informer et expliquer à la communauté les objectifs et les modalités de mise en œuvre des activités argent contre travail ;
- d) Appuyer la communauté à mettre en place le comité de ciblage ;
- e) Former le comité de ciblage à assurer son rôle (large information de la communauté, enregistrement des inscriptions, sélection des travailleurs, ...) ;
- f) Par un large processus de consultation, appuyer la communauté à sélectionner le micro-projet ;
- g) Faire les évaluations techniques et financières des micro-projets y compris les mesures de sauvegarde environnementales ;
- h) Elaborer les mémoires de préparation des micro-projets selon les formats donnés par le FID ;
- i) Soutenir les mémoires des micro-projets et demander la validation du FID.

B- Exécuter les micro-projets

- a) Vérification de l'utilisation des cahiers d'inscription et l'établissement de la liste des travailleurs ;
- b) Faire le paiement des rémunérations des travailleurs et des membres du Comité de ciblage : le salaire journalier est de 2500 Ariary par travailleur, et forfaitairement de 200 000 Ariary pour l'ensemble du comité de ciblage ;
- c) former (informer et sensibiliser) les travailleurs en matière de protection et de préservation de l'environnement ;
- d) faire l'encadrement technique des travailleurs ;
- e) mettre en œuvre le planning des travaux afin que les activités soient bien programmées et agencées et les tâches y afférentes bien claires et bien réparties entre les équipes et les travailleurs.

IV. Activités dans le cadre de la prestation

La mission de l'AGEX/ACT s'articule autour des activités suivantes :

A- Acquisition des petits matériels et outillages

- a) Acquérir les petits matériels et outillages conformément aux procédures de passation de marchés du FID à savoir consultation d'au moins trois fournisseurs et achat auprès du moins-disant ;
- b) Veiller à ce que les outillages soient conformes aux prescriptions techniques du FID et de bonne qualité ;
- c) Acheminer sur le site du micro-projet les petits matériels et outillages, Un procès-verbal de réception sera établi et signé par le président du comité de ciblage. Ce procès-verbal sera annexé au rapport intermédiaire de l'AGEX/ACT ;
- d) A la fin des travaux, remettre aux travailleurs tous les petits matériels et outillages et la petite pharmacie non utilisée. Un procès-verbal de restitution et de distribution est établi à cet effet et une copie sera annexée au rapport final.

B- Appui au Comité de ciblage

- a) Vérifier l'exhaustivité des informations enregistrées dans les cahiers d'inscription ;
- b) Sur la base des critères de sélection, appuyer le comité de ciblage à établir la liste des travailleurs ;
- c) Vérifier l'affichage de la liste des travailleurs, affichage public dans les bureaux du Fokontany, place du marché, etc., affichage des informations importantes du micro-projet tel le montant du micro-projet, les principaux travaux à faire, le nombre travailleurs, la durée, ...

C- Exécution de(s) micro-projet(s)

- a) Constituer les équipes de travail, désigner les chefs d'équipe ;
- b) Tenir à jour le journal de chantier, le journal de banque, journal de caisse ;

- c) Faire l'état des présences journalières des travailleurs (appels et contre-appels, signature des fiches de présence par les travailleurs) ;
- d) Superviser, suivre et contrôler journalièrement l'avancement technique des micro-projets conformément aux Mémoires de Préparation de micro-projet et au planning ; la durée d'une journée de travail est 5 heures y compris le temps de pause ;
- e) Demander la validation de l'état des présences du jour par le comité de ciblage et le représentant des travailleurs ;
- f) Apprendre aux travailleurs l'entretien et la maintenance des réalisations ;
- g) Demander la réception des travaux : à la fin des travaux, l'AGEX/ACT demande par écrit la réception du micro-projet au FID et à la communauté. Un Procès-verbal de réception des travaux doit être dressé et signé par les parties présentes à la réception et annexé au rapport final.

D- Paiement des rémunérations des travailleurs

- a) Veiller à ce que les demandes de décaissement auprès du FID soient faites à temps pour qu'il n'y ait ni rupture ni retard dans les paiements des rémunérations. Les fonds destinés au financement d'un micro-projet sont transférés en tranches par le FID dans un compte spécifique ouvert par l'AGEX/ACT ;
- b) Payer les rémunérations des travailleurs et des membres du comité de ciblage au taux prévu et conformément aux procédures en vigueur.

V. Autres obligations de l'AGEX/ACT

- a) *Ouvrir un compte bancaire spécifique*: l'AGEX/ACT doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds destinés à financer les micro-projets du FID ;
- b) *Editer le contrat* entre le FID et l'AGEX/ACT en trois exemplaires originaux ;
- c) *Démarrer effectivement les travaux* au plus tard DIX (10) jours après réception de l'ordre de service ;
- d) *Prendre des photos du micro-projet* sur des mêmes points clés avant, pendant et après le projet ainsi que la réalisation des différentes étapes (AG, constitution des équipes,) ;
- e) *Tenir à jour les livres de caisse et de banque* retraçant l'utilisation des financements apportés pour le micro-projet ;
- f) *Etablir et soumettre au FID les rapports demandés dans les délais prévus* ;
- g) *Conserver les documents du micro-projet* : l'AGEX/ACT doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'achat de matériels et outillages et de paiement pendant au moins cinq (05) ans ;
- h) *Rapporter le déroulement et les thèmes des séances de sensibilisation-information* faites avec tout autre intervenant ;
- i) Assister obligatoirement les audiences publiques sur le micro-projet.

VI. Personnel de l'AGEX/ACT

A- Personnel

L'AGEX/ACT doit affecter sur cet ensemble de micro-projets en plus d'un chef de mission :

- a)- Pour la préparation et évaluation du micro-projet : un ingénieur et un socio-organisateur ;
- b)- Pour l'exécution du micro-projet : un chef de chantier par micro-projet ; le chef de chantier est permanent sur le site, et un superviseur pour un ensemble de micro-projets ;

Pour les formations (exemple : environnementales, ...), l'AGEX/ACT doit affecter à cette activité une personne qualifiée dans ce domaine pour les demi-journées prévues ;

Il faut noter que tout changement de personnel doit être préalablement approuvé par le FID.

B- Qualifications minimales

Les qualifications minimales requises sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que l'AGEX/ACT doit présenter les curriculum vitae datés et signés par les personnes proposées.

Poste	Qualifications minimales	Attributions-clés
Chef de mission	Bac+ 4 avec des expériences en gestion de contrat, développement local	Gestion de contrat
Ingénieur	Ingénieur (en Génie Civil, BTP)	Evaluation technique, financière et environnementale des micro-projets
Socio-organisateur	Bac+4 en sciences sociales	Formation du comité de ciblage, appui à l'enregistrement des travailleurs et à la sélection de micro-projet
Superviseur/Formateur	- Bac+2 (en BTP, Génie civil, agriculture, environnement avec connaissances et expériences en gestion, communication, mobilisation sociale et formation	Suivi et contrôle de l'exécution du micro-projet, vérification des états de présence et paiement, paiement des rémunérations des travailleurs, formation des travailleurs
Chef de chantier	- Bac technique BTP, génie civil, agriculture, hydraulique ou Bac en enseignement général + deux ans d'expérience en conduite de chantier et mobilisation communautaire	Pointage des présences des travailleurs : faire l'appel et le contre-appel, faire remplir et signer les fiches de présence journalières par les travailleurs présents, vérifier et contrôler les matériels et outillages organisation des travaux (répartition des équipes, répartitions des tâches, ...), tenue du journal de chantier

VII. Livrables et Rapports

L'AGEX/ACT présente :

- un mémoire de préparation de projet par micro-projet avec tous les annexes au cours une séance de travail avec le FID ;
- un rapport intermédiaire par micro-projet en version papier quand plus de 50% des dépenses relatives à la mise en œuvre des micro-projets sont consommées ;
- un rapport final en version papier et électronique par micro-projet; ce rapport marque l'accomplissement de la mission ; à ce titre ce rapport doit comporter :
 - les indicateurs suivants : nombre de bénéficiaires, nombre de femmes bénéficiaires, nombre d'Hommes-Jours créés, total des rémunérations payées ;
 - en outre, des indicateurs propres au micro-projet doivent être mentionnés (ex. mètre- linéaire de canal curé ou réhabilité, nombre d'hectare reboisé, mètre cube de terre dégagé après un éboulement, mètre cube de déblai, etc.),
 - des photos prises aux mêmes endroits clés avant, pendant et après le projet, ainsi que les différentes étapes de réalisation
 - un récapitulatif de l'utilisation des fonds du financement,
 - des recommandations pour améliorer la mise en œuvre.

Le rapport final doit être reçu par le FID quinze jours au plus tard après la réception du micro-projet concerné.

VIII. Pièces contractuelles

Les documents suivants font partie intégrante du Contrat :

- a) Mémoire de Préparation de Micro-Projet ;
- b) Termes de Référence de l'Agence d'Exécution/ACT ;
- c) Directives pour l'acquisition des petits matériels et outillages ;
- d) Proposition technique et financière de l'Agence d'Exécution/ACT ;
- e) Procès-verbal de négociation entre le FID et l'AGEX/ACT ;

IX. Démarche de l'AGEX/ACT

L'AGEX/ACT soumettra au FID une proposition technique laquelle comprendra l'approche méthodologique et un planning et une proposition financière. Compte tenu du fait qu'il y a un ensemble de micro-projets, l'AGEX/ACT proposera également au FID un planning de présentation des rapports y compris les pièces de dépenses.

La demande de proposition envoyée par le FID aidera l'AGEX/ACT dans la formulation de son offre.

ANNEXE 10 : Terme de référence-type des membres du comité de ciblage

Ireo Andraikitra ny « comité de ciblage »

a. Tari-dresaka

Mba ahafahana mampandray anjara ireo tokantrano tena trà-pasahiranana amin'ny tetikasa asa tanamaro eto amin'ny fokontany dia nofidiana nandritra ny fivoriambe-pokonolona ny « comité de ciblage »

Ireo mpikambana amin'ny « comité de ciblage » dia : avy amin'ny fokontany, ireo raimandreny, ireo avy amin'ny fikambanana, ireo mpiasam-panjakana, sns.). Ireo mpikambana ireo dia manana fahalalana ampy sy feno amin'ny fiaimpiainan'ny isan-tokantrano sy ny fari-piainany.

Fananganana

Mandritra ny fivoriambe-pokonolona no hifidianana ireo mpikambana izay miisa 4 ka hatramin'ny 8 raha be indrindra. Ampirishina fatratra ny fandraisan'anjaran'ny vehivavy. Raiketina an-tsoratra ny fananganana ny « comité de ciblage »

b. Andraikitra sy fomba fiasa

Toa izao ny andraikitra ankinina aminy :

1. Mialoha ny fanatanterahana ny tetikasa

- Fampahafantarana sy filazana amin'ny isam-baravarana ny fisian'ny tetikasa asa tanamaro
- Fitarihana ny fivoriambe-pokonolona
- Fametahana afisy momba ny tetikasa asa tanamaro eny amin'ny kaominina sy isaky ny vohitra eo amin'ny fokontany
- Fandraisana ny anaran'ireo izay maniry handray anjara, mamarana ny lisitr'ireo nisoratra anarana
- Fisafidianana ireo handray anjara araka ny mason-tzivana maha-sahirana
- Fandraiketana an-tsoratra ny lisitr'ireo voaray hiasa ary fampahafantarana izany ampahibemaso
- Fandefasana ny kahie nandraisana ireo nisoratra anarana sy ny lisitr'ireo voaray hiasa any amin'ny FID sy ny AGEX/ACT

2. Mandritra ny fanatanterahana ny tetikasa

- Manara-maso isanandro ny tetikasa ary mameno ny kahie voatokana ho amin'izany, manao sonia ny fanamarinam-pahatongavana
- Manatrika ny fandoavana ny karama

3. Rehefa vita sy raisina ny asa

- Manao sonia ny firaiketana an-tsoratra ny fandraisana ny asa sy ireo fitaovana ataon'ny iray amin'ny mpikambana

c. Omena ny FID

- Kahie nandraisana ireo nisoratra anarana, ny lisitr'ireo voaray hiasa
- Firaiketana an-tsoratra ny fivoriambe

d. Solonandron'ny mpikambana ao amin'ny « comité de ciblage »

- 50% rehefa mivoaka ny lisitr'ireo voaray hiasa. Ilay lisitra sy ny kahie nisoratana anarana feno mazava no hanamarinana izany ka andoavana ny solonandro.
- 50% rehefa vita ka voaray ny tetikasa. Ny fitsidihana nataon'ireo « comité de ciblage » no hanamarinana izany

ANNEXE 11 : MODELE DE PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX D'UN MICRO-PROJET ARGENT CONTRE TRAVAIL

FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT

PUPIRV – Crédit IDA

DIRECTION INTER REGIONALE DE

Adresse

PROJET N° : <i>(code micro projet)</i>	Intitulé micro-projet :
FOKONTANY :	DISTRICT :
COMMUNE :	REGION :
AGEX/ACT :	Adresse AGEX/ACT :
CONTRAT N°	MONTANT TTC :ARIARY
Date de signature du contrat :	Délai (jours travaillés) :

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UN MICRO- PROJET ARGENT CONTRE TRAVAIL

L'an deux mille, le

Nous soussignés :

Représentants du FOKONTANY, des Travailleurs et du Comité de ciblage :

-
 -
 -

Représentants de la Commune (en cas de participation à la réception) :

-

Représentants de l'AGEX/ACT :

- Superviseur :
 - Chef de chantier :

Représentant du FID (en cas de participation à la réception) :

-

Nous sommes rendus à

Fokontany de, Commune de, pour examiner et vérifier les travaux exécutés par les bénéficiaires et par l'AGEX/ACT.....suivant le contrat N° du

Après, nous être rendus compte que :

- Les travaux ont été exécutés en HIMO (haute intensité de main-d'œuvre) ;
- Les personnes ayant travaillé ont été sélectionnées dans ledit Fokontany par le comité de ciblage conformément à la méthode prévue ;

-
- c) *les travaux y compris les mesures d'atténuation environnementales* ont été exécutés conformément aux conditions du marché souscrit, nous avons prononcé la réception des travaux.

Sous condition de la levée des réserves suivantes :

-
-

dans un délai de.....jours.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal le jour, mois et an comme ci-dessus.

Signatures :

- Représentants des travailleurs et du Comité de Ciblage
- Représentants du Fokontany
- Représentant de la commune
- Représentant FID
- Représentants AGEX/ACT

ANNEXE 12 : MODELE DE CAHIER D'INSCRIPTION

**MODELY KAHIE ANDRAISANA IREO MISORATRA ANARANA HIASA
(atao anaty kahie « côté sy paraphé » n'ny filohan'ny « comité de ciblage »)**

Fokontany :

Kaominina :

Anaran'ny Tetikasa :

Distrika :

Faritra :

Daty nisokafan'ny fisoratana anarana : aa/vv/tt

N° (Laharan a)	Anarana sy Fanampiny	L (Lahy) - V (Vavy)	Taona	Laharana CIN	Manambady (1) Matyvady (2) Mpitovo (3)	Isan'ny zaza nateraka	Isan'ny zaza latsakany ny 5 taona	Isan'ny olona ao antokantrano	Loham-pianakaviana (eny sa tsia)	Misy be Antitra na manakilema (eny, tsia, isa)	Sonia na lavotondro	FENOIN'NY KOMITY (araka ny mason-tsivana)					

Daty nifaranan'ny fisoratana anarana : andro/volana/taona

Rehefa tapitra ny fetrandro nifanarahana andraisana ny fisoratana anarana dia "faranana" ilay Kahie ka atao manao hoe :

Nifarana androany ny fisoratana anarana ho an'ireo izay maniry hiasa amin'ny fanatanterahana ny tetikasa tanamaro. XXX no isan'ny fisoratana anarana voaray.

Manao sonia

Filohan'ny Comité de ciblage

Fanamarihana: a) atao miavaka ny kahie ho an'ny Lahy sy ny Vavy- b) Eo amin'ny fonon'ny kahie dia atao mazava tsara ny fokontany, kaominina, distrika, ny anaran'ny tetikasa, ny daty nisokafan'ny fisoratana anarana sy ny daty nifaranany.

ANNEXE 13 : GUIDE POUR LA PRISE EN MAIN

FITANANA AN-TSORATRA FANDRAISANA AN-TANANA NY TETIKASA ASA TANAMARO :

KAOMININA _____ DISTRIKA _____

AGEX/ACT: _____

DATY: _____

TOERANA: _____

MPANDRAY ANJARA : Mpiasa, Fokontany, Kaominina, AGEX/ACT, FID.

FIZOTRY NY FOTOANA SY NY ZAVATRA NISONGADINA :

- 1- Fanokafana ny fihaonana.
- 2- Fanazavana ny anton-dia :
 - Mikasika ny famatsiam-bolan'ny FID : ny tanjona sy ny fitsipika mifehy azy (indrindra ny fitiliana ireo mpiasa)
 - Fanolorana ny AGEX/ACT _____ izay hitantana, handrindra ary hanaramaso ny fanatanterahana ny asa ary hizara ny karaman'ny mpiasa.
- 3- Tsiahin'ny vita teo aloha : fananganana komitin'ny fitiliana - affichage - fisoratana anarana – fanivanana – fanoratanana ny lisitra farany.
- 4- Filazana ny andraikitry ny AGEX/ACT. Fanolorana ny olon'ny AGEX/ACT hiasa ao amin'ny tetikasa (Superviseur, Chef de Chantier) sy ireo andraikiny avy. Marihina fa ireo olona ireo dia karamain'ny AGEX/ACT manokana. Raha toa ka nisy ny fanovana olona mihoatra ny ao anaty fifanarahana dia tsy maintsy manao fangatahana amin'ny FID ny AGEX/ACT ka olona mitovy lenta amin'ny tao anatin'ny tolotra nataony no atolony ho solony.
- 5- Fampatsiahivana ireo tanjon'ny tetikasa :
 - Fanomezana asa takalozana vola ho an'ireo olona tena ianjadian'ny fahasahiranana sy tsy ampy ara-tsakafo eto amin'ny Fokontany
 - Fanatsarana ny tontolo iainana, tetikasa mamaha olana iombonana.Ny tetikasa dia tetikasa vita asa tanamaro na HIMO (mampiasa herim-batana).
- 6- Famintinana ny momba ny tetikasa (vinavina) : isan'ny olona (vavy _____, lahy _____), faharetany _____, ny H-J totaly _____, ny tetibidy _____, mikasika ny fitaovana, pharmacie, savony, ...
- 7- Fanazavana ireo antsipirian'asa hatao.
- 8- Fanamafisana ny fomba fiasa, ny fepetra sy fitsipika isan-karazany :
 - Fametahan'ny AGEX/ACT ny Panneau de Chantier mialoha ny fanombohan'ny asa.
 - Fametahan'ny AGEX/ACT ny afisy mikasika ny tetikasa mialohan'ny fanombohan'ny asa.
 - Mpiasa afaka miasa : izay ao anatin'ny lisitra farany ihany ary feno 18 taona. Mponina avy eto amin'ny Fokontany ihany. Ny vehivavy dia tsy maintsy 50% fara-fahakeliny. Tsy azo atao ny manolo olona raha tsy afaka miasa izy fa izay ao anatin'ny lisitra ihany.
 - Ny fitsinjarana ny mpiasa: ekipa miisa _____ ka olona eo amin'ny _____ isaky ny ekipa. Ny Chef d'équipe dia jeren'ny AGEX/ACT ary eken'ny daholobe ihany koa.
 - Ny karama dia mitovy 2500 Ariary ho an'ny rehetra na mpiasa tsotra na chef d'équipe na mpiandry zaza.
 - Ny ora fiasana dia 5 ora isan'andro ary efa tapaka teo aloha fa manomboka amin'ny _____ ka hatramin'ny _____. Tsy azo atao ny miasa maraina sy miverin-kariva.
 - Ny fanatanterahana ny asa dia tokony hanaraka ny « rendement » na fatran'ny asa tokony ho vita isan'andro isan'olona araka ny ao amin'ny fifanarahana eo amin'ny AGEX/ACT sy ny FID.
 - Tokony mitovy ny sonia ao amin'ny kara-panondro sy ny sonia amin'ny fanamarinam-pahatongavana isan'andro (fiche de présence) ary ny sonia amin'ny fandraisana vola isan-kerinandro (fiche de paiement). Raha « tsy mahay manoratra » ilay olona voalaza ao amin'ny kara-panondro dia azo ekena ny lavon-tondro.
 - ORIGINAL iray ihany no soniavin'ny mpiasa amin'ny fiche de présence sy ny fandraisana vola. Manao photocopie ny AGEX/ACT mba ho tahiriny.

- Tsy azo ekena ny fiche de présence sy ny fiche de paiement misy takosina ; ary tsy maintsy feno tsara ny zavatra angatahina ao anatin'ny. Raha misy diso teo am-pamenoana dia rovitina eo imason'ny rehetra izany.
- Ho an'izay tsy mbola manana kara-panondro nefa feno taona (ka efa voamarina tamin'ny kopiany tamin'ny fisoratana anarana izany) dia tsy maintsy hamarinin'ny Chef Fokontany izany (misy modely taratasy fanamarinana). Izay sonia/lavon-tondro nataony tao anatin'io taratasy fanamarinana io no ampiasainy rehefa miasa izy.
- Ny fividianana ny fitaovana sy akora ataon'ny AGEX/ACT dia tsy maintsy manaraka ny fitsipika misy araka ny voalaza ao anatin'ny fifanarahana. Rehefa tonga ny fitaovana dia tokony manao PV de réception miaraka ny AGEX/ACT sy ny komity. Ny Fitaovana dia tokony tahirizina amin'ny toerana azo antoka sy mihidy ao amin'ny Fokontany (ohatra Biraon'ny Fokontany) mandritra ny fanatanterahana ny asa.
- Rehefa vita ny asa dia tsy maintsy atolotry ny AGEX/ACT ny mpiasa ny fitaovana rehetra avy nampiasaina. Misy PV ara-dalàna hatao amin'izany.
- Mila mitazona « journal de chantier » isan'andro ny AGEX/ACT. Tsy maintsy hampiarahina amin'ny tatitra hataon'ny AGEX/ACT izany.
- Misy savony hidiovan'ny mpiasa aorian'ny asa isan'andro. Tsy entina mody akory ny savony. Misy ihany “boîte à pharmacie” ho vonjy taitra hitsaboina vetivety ny ratra mety hiseho fa TSY NATAO HITSABONA ARETINA fa izay tsy salama dia mandeha amin'ny dokotera ary tsy iantohan'ny famatsiam-bola akory izany.
- Fifampifehezana eo amperinasa : momba ny fahatarana, ny fitsoahana amperinasa, raha avy tampoka ny orana, sns.... dia iarahan'ny rehetra manapaka. Tapaka àry ireto manaraka ireto :
 - i. Ny mamamo dia tsy mahazo miasa avy hatrany.
 - ii. Misy ny fiantsoana anarana eo am-panombohana ary tsy maintsy hataon'ny AGEX/ACT ihany koa ny “contre-appel” matetika (oh: isaky ny adiny iray) hanamarinana ny maha-eo ny mpiasa.
 - iii. Ny tara

 - iv. Ny mpitsoaka am-perinasa

 - v. _____

9- Filazana ny nomeraon'ny téléphone azon'ny besinimaro antsoina raha misy fitarainana tiana hatao.

10- Misy fanadihadiana mikasika ny tetikasa izay hataon'ny AGEX/ACT aorian'ny fahavitan'ny asa mba hamantarana ny fiantraikan'ny tetikasa.

11- Famerenana ireo mason-tzivana nampiharina ny komity. Famakiana am-pahibemaso ireo olona voafantin'ny komity (lisitra farany)

12- Fijerena ny fitiliana/fanivanana nataon'ny komity :

FANAMARIHANA	TOROMARIKA
* Isan'ny olona nisoratra anarana : _____ ka V= _____ ; L = _____ * Isan'ny mpiasa noraisin'ny komity : _____ ka V = _____ ; L= _____ * Fampiharana ny mason-tzivana : ENY TSIA * Affichage ny lisitra farana : ENY TSIA * Superviseur: Mitovy @ ao @ Contrat : OUI NON * Chef Chantier: Mitovy @ ao @ Contrat : OUI NON <u>Hafa</u> :	Nomerao télefaonina azon'ny tsirairay antsoina raha misy fitarainana : - Chargé de Projet 1 : 032..... - Chargé de Projet 2 : 032 - DR (Talem-paritra) ou FID : 032.....

13- Olana nitranga sy toromarika :

OLANA	TOROMARIKA

- 14- Fanentanana amin'ny fikojakojana ny zava-bita.
- 15- Fisaorana ny mpandray anjara teo am-pamaranana.

Sonia : comité de ciblage, Fokontany, AGEX/ACT

ANNEXE 14 : MODELE PV ASSEMBLEE GENERALE DE PREPARATION

FITANANA AN-TSORATRA FIVORIAM-BE
FANOMANANA TETIKASA ASA TANAMARO

FOKONTANY _____ KAOMININA _____

DATY: _____ TOERANA: _____

MPANDRAY ANJARA : Fokontany, Fokonolona, FID (tovana ampiarahana : lisitry ny mpivory, sonia)

FIZOTRY NY FOTOANA SY NY ZAVATRA NISONGADINA:

- 1- Fanokafana ny fivoriambe
- 2- Fanazavana ny anton'ny fivoriambe :
 - Hisy tetikasa asa tanamaro ho vatsian'ny FID vola ho tanterahina eto amin'ny Fokontany.
 - Mikasika ny famatsiam-bolan'ny FID : Fanatanterahana tetikasa amin'ny alalan'ny asa tanamaro
 - i. ny tanjona : 1- fanampiana ireo izay tena sahirana ka ianjadian'ny tsy fahampiana ara-tsakafo eo amin'y Fokontany amin'ny alalan'ny fanomezana karama amin'ny asa tanamaro. 2- famahana olana iombonana amin'ny fanatsarana ny tontolo manodidina.
 - ii. ny fitsipika mifehy : ny famatsiam-bola dia tokony hiantefa amin'ireo izay tena mila izany dia ireo sahirana indrindra. Noho izany zava-dehibe ny fitiliana ireo olona hiasa izay mitaky fanivanana.
 - *Araka izany dia hisafidy ny tetikasa hotanterahina ary hanangana ny komity hisahana ny fifantenana izay afaka hiasa isika anio.*
- 3- Mikasika ny tetikasa : ny tetikasa dia azo tanterahina amin'ny asa tanamaro na HIMO (mampiasa herim-tsandry), toy ny fanadiovana kanaly, fanadiovana tanàna, fanadiovana lalan-kely, fanaovana digue (raha misy tany azo taterin'ny mpiasa), fambolena-kazo, fanatsarana lalàna, fanajariana lemaka iombonana, fiarovana ny nofon-tany, fiarovana amin'ny fikaohan'ny riaka ny tany, sns.... Ny tetikasa dia asa azo vatsiana vola ary tsy mitaky fampiasana fitaovana lafo sy akora maro, satria toy izao ny fitsinjarian'ny vola lany amin'ny tetikasa iray:
 - 75% = karaman'ny mpiasa
 - 15% ihany raha be indrindra no atokana hividianana ny fitaovana ampiasaina sy izay akora kely mety ilaina
 - 12% = karaman'ny AGEX/ACT raha be indrindra handrindra, hanaramaso ny asa ary handoa ny karaman'ny mpiasa.
- 4- Dia niroso tamin'ny fisafidianana izay tetikasa hatao ny mponina. Hita amin'ny Fitanana an-tsoratra manokana ny tapaka tamin'izany.
- 5- Ireo DINGANA LEHIBE amin'ny fomba fanatanterahana ny tetikasa:
 - Fisoratana anarana ataon'izay maniry hiasa,
 - Fitiliana ireo olona afaka miasa: ataon'ny komitin'ny fitiliana,
 - Fitadiavana (izay sahanin'ny FID) ny AGEX/ACT handrindra ny asa, hanaramaso ary handoa ny karaman'ny mpiasa,
 - Fifanekena momba ny mason-tsivana ampiasaina amin'ny fanivanana izay hiasa,
 - Fanatanterahana ny asa manaraka izay voalaza, fandoavana ny karama, fanaraha-maso: marihina fa tsy asa antery izy ity, fa efa voakajy tokony ho vita tsara sy ara-dalàna,
 - Fandraisana ny asa rehefa vita.
 - Ahoana ny fomba fampidirana mpiasa: tsy maintsy ataon'ny komity ny fitiliana, toy izao manaraka izao:

- Manao peta-drindrina, fampilazana mieli-patrana, fanentanana, fitetezan-trano, fivoriam-be ho fampilazana ny mponina mikasika ny tetikasa izay hatao. Tokony hahafantatra daholo ny rehetra tsy an-kanavaka.
- Misoratra anarana ireo izay liana te hiasa amin'ny tetikasa (tsy misy terena). Hisy kahie natokana ho an'izany ka ny komity no mifandimby mandray ireo mpisoratra anarana.
- Rehefa tapitra ny fe-potoana dia faranan'ny komity ny kahie. Mivory ny komity ary mampihatra ny mason-tzivana isaky ny olona nisoratra anarana. (Hatoro ny komity ny fanaovana izany rehefa avy eo)
- Manapaka ny komity amin'ny alalan'ny PV ireo olona raisina hiasa ary hadika ao anaty lisitra farany izany ka atokana ny lehilahy sy ny vehivavy. Omena ny FID ny kopian'io lisitra io.
- Atao peta-drindrina ho hitan'ny rehetra izay lisitra izany.
- Voafetra ho olona 150 miasa.

6- Ny fitsipika mifehy ny asa:

- Mponina ara-dalàna eto amin'ny Fokontany ihany. Izay voasoratra ao anaty lisitra farany ihany no mahazo miasa ary tsy azo atao ny manolo olona raha tsy afaka miasa izy fa izay ao anatin'ny lisitra ihany.
- 50% farafahakeliny ny vehivavy miasa.
- 2500 ariary/andro/olona, miasa mandritra ny 5 ora, ny maraina ihany fa tsy miverin-kariva (oh: 7ora – 12ora).
- tsy maintsy feno 18 taona
- ireo tsy manan-kara-panondro dia tsy maintsy hanaovan'ny Chef Fokontany fanamarinana.
- Zaraina isaky ny folo andro ny karama.
- Hisy olona mpiasa voatokana hiambina ireo zaza mbola madinika raha eken'ny rehetra ny hisian'izany.
- Mitovy daholo ny karama na mpiasa tsotra, na Chef d'équipe na mpiambin-jaza.
- Hisy fanamarinam-pahatongavana (fiche de présence) izay soniavina isan'andro rehefa avy miasa, ary fanamarinana nandraisana vola (fiche de paiement) soniavina rehefa mandray vola. Tokony hitovy hatrany ny anarana sy ny sonia atao.
- Hisy savony hidiovan'ny mpiasa aorian'ny asa isan'andro
- Rehefa vita ny tetikasa dia atolotra ho lasa fananan'ny mpiasa ireo fitaovana rehetra avy nampiasaina.

7- Ny fananganana ny komity:

- 4 ka hatramin'ny 8 raha be indrindra no isan'ny mpikambana ao anatiny, fidiana ny mpikambana, ampirisihina ny vehivavy, olona mahafantatra ireo tena sahirana eto amin'ny Fokontany, olona avy eto amin'ny Fokontany, izany hoe avy amin'ireo hery velona toy ny ao amin'ny fampianarana, ny fahasalamana, ny solontenan'ny ONG miasa eto amin'ny fokonany, ary indrindra ireo ray aman-dreny ara-panahy.
- Ny andraikiny:
 - i. misahana ny fitiliana ireo mpiasa afaka miasa araka ny mason-tzivana
 - ii. manara-maso isanandro ny fizotry ny asa, mitazona kahie fanaraha-maso ka manoratra ao ny fanamarihana na fitarainana niseho avy amin'ny mpisehatra rehetra (mpiasa, AGEX/ACT, ...)
 - iii. manatrika ny fizarana karama ataon'ny AGEX/ACT.
 - iv. mandritra ny fandraisana ny asa vita (réception des travaux) : manamarina ny fahatontosan'ny asa, manao sonia ny PV fandraisana ny asa sy ny PV fanolorana ireo fitaovana ka olona telo voatendry no manao izany. Manatrika ny fanolorana ireo fitaovana sy ny “boîte à pharmacie” amin'ny komity na izay tobim-pahasalamana akaiky indrindra.
- Hisy tambin-karama ho amin'ireo mambra ka toy izao: 200000 Ariary ho an'ny mambra rehetra. Marihina fa ny AGEX/ACT no mandoa amin'ny komity io tambin-karama io, ary mizara roa ny fandroavana azy (100000 ariary rehefa mivoaka ny lisitry ny mpiasa, 100000 ariary rehefa vita ny asa).

8- Dia niroso tamin'ny fifidianana ireo mambran'ny komity. Hita ao amin'ny PV manokana ny vokatr'izany.

9- Famaliana ireo fanontaniana.

10- Fisaorana ny mpandray anjara teo am-pamaranana.

Ny Filohan'ny Komity

Ny Fokontany

Ny FID

ANNEXE 15 : MODELE JOURNAUX (banque et caisse)
Modèle de journal de banque

Mois:

N0	Date	Désignation	Début	Crédit	Solde
	Report				

Arrêtage mensuel

Modèle de journal de caisse

Mois:

N0	Date	Désignation	Début	Crédit	Solde
	Report				

Arrêtage mensuel

ANNEXE 16 : MODELE DE JOURNAL DE CHANTIER

AGEX/ACT:

Intitulé du micro-projet :

Fokontany :

Commune :

District :

Nom du chef de chantier :

DATE :

Nombre de travailleurs présents :

	(date) aujourd'hui	(date) hier	(date) avant-hier
Homme			
Femme			
Total			

1. Travaux

N°	TYPES	PREVISION		REALISATION		Ecart	Observation
		Unité	Quantité	Unité	Quantité		

2. Matériels et outillages

N°	Désignation	Quantité inventaire	Sortie de magasin	Retour au magasin	Observation

3. Matériaux utilisés

N°	Nature	Unité	Quantité	Observations

4. Problèmes rencontrés et solutions adoptées

Problèmes	Solutions

Le chef de chantier
superviseur

Le comité de ciblage

Le

ANNEXE 17 : MODELE DE FICHE DE PRESENCE JOURNALIERE

Fanamarinana fahatongavana miasa Isan'andro

DATY:

Anaran'ny tetikasa asa tanamaro:

AGEX :

Fokontany:

Kaominina:

Ekipa n°:

Isan'ny mpiasa ao amin'ny Ekipa:

Ora : Nanombohana Firavana

N°	Anarana sy Fanampiny	Lahy (X)	Vavy (X)	Sonia na Lavotondro
1				
2				

Manao sonia ho fanamarinana

Chef de chantier

Chef d'Equipe

Solontena « comité de ciblage »

ANNEXE 18 : MODELE DE FICHE DE PAIEMENT DES SALAIRES

FANAMARINANA NANDRAISANA KARAMA ASA TANAMARO

Direction Inter- Régionale FID:

Tetikasa:

Fokontany: Kaominina: Distrika: Faritra:

AGEX/ACT:

Andro niasana: **aa/vv/tt** hatramin'ny **aa/vv/tt** Isan'ny andro niasana:

Ekipa n° :

N°	Anarana sy Fanampiny	Lahy (X)	Vavy (X)	CIN N°	Isan'ny Andro niasana	Karama isan'andro 2500 AR.	Totaly	Sonia
1								
2								
...								

Sonia sy anarana ireto manaraka ireto :

Superviseur AGEX/ACT


Chef de chantier AGEX/ACT

Solontenan'ny Mpiasa

Solontenan'ny « Comité de ciblage »

Tovana : Kopia Lisitry ny Fahatongavana isan'andro

**ANNEXE 19 : MODELE DE PANNEAU DE CHANTIER POUR UN MICRO-PROJET ARGENT
CONTRE TRAVAIL**

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana _____ PRIMATURE
 FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT MADAGASCAR
ORGANISME DE FINANCEMENT FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT (F.I.D) Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et de la Réduction de la Vulnérabilité Sous- composante B2 Argent contre travail
MAITRE DE L'OUVRAGE : FOKONTANY Commune
<u>INTITULE DU PROJET</u> : Fokontany : Commune : District : Région :
<u>DELAI D'EXECUTION</u> : JOURS <u>DATE DE DEBUT</u> : <u>DATE DE FIN DES TRAVAUX</u> :
<u>AGENCE D'EXECUTION/ACT</u> : <u>Adresse complète</u> :
<u>MONTANT FINANCEMENT</u> :
<u>FINANCEMENT</u> - GOUVERNEMENT MALAGASY - BANQUE MONDIALE CREDIT IDA 5187 - MAG

DIMENSION :

- Dimension standard : **1,50m x 1,50m**

MATIERE

Planche en clair voie

EMPLACEMENT

- En début de chantier ou
- A l'entrée par rapport à un axe principal

COULEUR

- Surface en blanc

- Ecriture en noir

ANNEXE 20 : MODELE DE LISTE DEFINITIVE DES TRAVAILLEURS

Fokontany : **Kaominina :** **Distrika :**
LISITRA VEHIVAVY VOARAY HIASA ASA TANAMARO (FID)
(Dingana voalohany na Dingana faharoa)

N°	N° ao anaty kahie	Anarana sy Fanampiny	Monina ao	Asa fivelomana mahazatra
1				
2				
3				
...				

Isany : **Daty :**

Manao sonia : Filoha “comité de ciblage” sy Filoha Fokontany + fitomboka Fokontany

Fokontany : **Kaominina :** **Distrika :**
LISITRA LEHILAHY VOARAY HIASA ASA TANAMARO (FID)
(Dingana voalohany na Dingana faharoa)

N°	N° ao anaty kahie	Anarana sy Fanampiny	Monina ao	Asa fivelomana mahazatra
1				
2				
3				
....				

Isany : **Daty :**

Manao sonia : Filoha “comité de ciblage” sy Filoha Fokontany + fitomboka Fokontany

Fanamarihana : atao miavaka isaky ny dingana dia manao lisitra iray mitambatra avy eo ka izay no atao afisy

**ANNEXE 21 : MODELE DE PROCES-VERBAL DE SELECTION DES TRAVAILLEURS FAITE
PAR LE COMITE DE CIBLAGE (milieu rural)**

FITANANA AN-TSORATRA NY FANDRAISANA IREO OLONA HIASA TANAMARO

Daty : _____

Mpikambana « comité de ciblage » nanatrika ny fivoriana :

- (jereo ny Tovana fanamarinam-pahatongavan'ny nivory (**Fiche de présence**))

Tetikasa : _____

Antony : *Fitanana an-tsoratra ny fandraisana ireo olona hanatanteraka ny tetikasa tanamaro (PV de recrutement des travailleurs)*

Androany faha- _____ dia nivory teto _____ ny comité de ciblage teo ambany fitarihan'ny Filoha _____,

Ka toa izao ny laha-dinika : - **Fandraisana ireo olona hiasa (recrutement des travailleurs)**

Tao aorian'ny fiarahabana sy filazana ny laha-dinika dia niroso tamin'ny anton'ny fivoriana ny rehetra. Tapaka tamin'izany ireto manaraka ireto :

- Rehefa natao ny fijerena ny lisitr'ireo olona tonga nisoratra anarana maniry ny handray anjara amin'ny fanatanterahana ny tetikasa tanamaro izay iarahana amin'ny FID araka ny :
 - o Daty nisokafan'ny fisoratana anarana : _____
 - o Daty nifaranan'ny fisoratana anarana : _____

Dia hita fa :

- Isan'ny nisoratra anarana : _____ **ka Lahy** _____ **ary Vavy** _____

Noho izany, rehefa nampiharina ireto fepetra sy mason-tzivana manaraka ireto :

I- DINGANA VOALOHANY : raisina miasa ireto manaraka ireto

- 1- Ny VEHIVAVY loham-pianakaviana mamelon-janaka : tokan-tena, maty vady, zazavavy reny (filles mères) ka mamelon-janaka .
- 2- Ny tokantrano misy beantitra sy/na kilemaina velomina ao
- 3- Ny tokantrano misy zaza velomina nefa tsy misy afa-tsy olona iray afaka miasa ao

II- DINGANA FAHAROA : ny ambiny sisa tavela dia fenoina araka ny masontsivana sy fanapahan-kevitra eto ambany

- 1- Masontsivana 1 : ireo tokantrano

.....
.....
.....
.....
.....

- 2- Masontsivana 2 : ireo tokantrano

.....
.....

- 3- Masontsivana : ireo tokantrano

.....
.....

Rehefa natao ny dinika sy ny fanadihadiana momba ny olona maniry hiasa dia :

- **Tapaka ny Lisitry ny olona handray anjara amin'ny tetikasa tanamaro araka ny filaharany.**

- *Atao TOVANA manaraka an'ity fitantanana an-tsoratra ity ny Lisitry ny olona handray anjara amin'ny tetikasa tanamaro (lazaina ny isany, ny Lahy, ny Vavy, voasonian'ny Filoha Comité de ciblage, Filohan'ny Fokontany, misy Cachet Fokontany).*
- atao peta-drindrina eto amin'ny Fokontany sy toerana be olona mifanerasera ny Lisitra.
- andefasana dika mitovy ny Lisitra ny Kaominina sy ny FID ka ny Filohan'ny Comité de ciblage no hanao izany.

Rehefa tapitra nojerana ny laha-dinika ary tsy nisy nangataka fitenenana intsony dia nofaranana ny fivoriana tamin'ny _____ Ora.

Manao Sonia :

Filohan'ny Comité de ciblage,

Mpitan-tsoratra,

Ireo Tovana : 1) Lisitry ny Olona handray anjara amin'ny Tetikasa Tanamaro
2) Fiche de présence Comité de ciblage

FILAZANA FAHATONGAVANA COMITE DE CIBLAGE

DATY :

FOKONTANY :

ANTONY :

Fandraisana ireo olona hiasa tanamaro

N°	ANARANA SY FANAMPINY	ANDRAIKITRA	SONIA
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			

**ANNEXE 22 : MODELE DE PROCES-VERBAL DE SELECTION DES TRAVAILLEURS FAIT
PAR LE COMITE DE CIBLAGE (milieu urbain)**

FITANANA AN-TSORATRA NY FANDRAISANA IREO OLONA HIASA TANAMARO

Daty : _____

Mpikambana Comité de ciblage nanatrika ny fivoriana :

- (jereo ny Tovana fanamarinam-pahatongavan'ny nivory (Fiche de présence))

Tetikasa : _____

Antony : *Fitanana an-tsoratra ny fandraisana ireo olona hanatanteraka ny tetikasa tanamaro (PV de recrutement des travailleurs)*

Androany faha- _____ dia nivory teto _____ ny Comité de ciblage teo ambany fitarihan'ny Filoha _____,
Ka toa izao ny laha-dinika : - **Fandraisana ireo olona hiasa (recrutement des travailleurs)**

Tao aorian'ny fiarahabana sy filazana ny laha-dinika dia niroso tamin'ny anton'ny fivoriana ny rehetra. Tapaka tamin'izany ireto manaraka ireto :

- Rehefa natao ny fijerena ny lisitr'ireo olona tonga nisoratra anarana maniry ny handray anjara amin'ny fanatanterahana ny tetikasa tanamaro izay iarahana amin'ny FID araka ny :
 - o Daty nisokafan'ny fisoratana anarana : _____
 - o Daty nifaranan'ny fisoratana anarana : _____

Dia hita fa :

- Isan'ny nisoratra anarana : _____ **ka Lahy** _____ **ary Vavy** _____

Noho izany, rehefa nampiharina ireto fepetra sy mason-tzivana manaraka ireto :

I- DINGANA VOALOHANY : raisina miasa avy hatrany ireto olona ireto (TSY ASIANA NAOTY)

- 1- Ny VEHIVAVY loham-pianakaviana mamelon-janaka : tokan-tena, maty vady, zazavavy reny (filles mères) ka mamelon-janaka.
- 2- Ny tokantrano misy beantitra (60 taona mihoatra) sy/na kilemaina velomina ao
- 3- Ny tokantrano misy zaza velomina nefa tsy misy afa-tsy olona iray afaka miasa ao

II- DINGANA FAHAROA : ny isa ambiny dia fenoina amin'izay olona be naoty indrindra araka ireto masontsivana ireto

Masontsivana	Naoty	2	3	5
Isan'ny olona ao an-tokantrano		≤ 4	5-6	≥ 7
Zaza latsaky ny 5 taona		1	2	≥ 3
Zaza 5 ka hatr@ 15 taona nefa tsy mianatra		1	2	≥ 3
Isan'ny efitrano fonenana		≥ 3	2	1
Rano fisotro madio		Vovo an-trano	Mividy amin'ny paompy	

Rehefa natao ny dinika sy ny fanadihadiana momba ny olona maniry hiasa, dia :

- **Tapaka ny Lisitry ny olona handray anjara amin'ny tetikasa tanamaro araka ny filaharany.**
- **Atao TOVANA manaraka an'ity fitantanana an-tsoratra ity ny Lisitry ny olona handray anjara amin'ny tetikasa tanamaro (lazaina ny isany, ny Lahy, ny Vavy, voasonian'ny Filoha Comité de ciblage, Filohan'ny Fokontany, misy Cachet Fokontany).**
- atao peta-drindrana eto amin'ny Fokontany sy toerana be olona mifanerasera ny Lisitra.
- andefasana dika mitovy ny Lisitra ny Kaominina sy ny FID ka ny Filohan'ny Comité de ciblage no hanao izany.

Rehefa tapitra nojerana ny laha-dinika ary tsy nisy nangataka fitenana intsony dia nofanana ny fivoriana tamin'ny _____ Ora.

Manao Sonia :

Filohan'ny Comité de ciblage,

Mpitan-tsoratra,

Ireo Tovana : 1) Lisitry ny Olona handray anjara amin'ny Tetikasa Tanamaro
2) Fiche de présence Comité de ciblage

FILAZANA FAHATONGAVANA COMITE DE CIBLAGE

DATY : _____
FOKONTANY : _____

ANTONY : **Fandraisana ireo olona hiasa tanamaro**

N°	ANARANA SY FANAMPINY	ANDRAIKITRA	SONIA
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			

ANNEXE 23 : MODELE D’AFFICHE ANNONCE DU MICRO-PROJET ARGENT CONTRE TRAVAIL

FANAMBARANA ASA TANAMARO MIARAKA AMIN’NY FID

FOKONTANY:

MPAMATSY VOLA : **FID-** FONDS D’INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT

	Fatra	
Faharetan’ny Tetikasa	30 ka hatramin’ny 50 andro	<i>Manomboka ny [daty] Ka hatramin’ny[daty]</i>
Olona miasa : Vehivavy (mihoatra ny 50%) (atao tenim-paritra raha mety : Oh : ampela, manangy, vaiavy....) Lehilahy	150	18 taona mihoatra
Karama raisina isan’andro	2.500 ARIARY	Miasa : 5 ORA
Asa ho tanterahina :		

DATY :

Sonia

Filohan’ny Fokontany

Filoha « comité de ciblage »

Toerana ametrahana ny Afisy : birao fokontany, Kartie/vohitra, tsena, birao Kaominina

**ANNEXE 24 : MODELE DE PROCES-VERBAL DE SELECTION DU MICRO-PROJET ET
REQUETE**

**FITANANA AN-TSORATRA NY FISAFIDIANANA NY TETIKASA ASA TANAMARO
HIARAHANA AMIN'NY FID**

Androany faha- _____, teto amin'ny Fokontany _____,
Kaominina _____, Disitrika _____, Faritra

- Teo anatrehan'ny Fivoriamben'ny Fokonolona,
- Teo anatrehan'ny Solontena avy amin'ny FID,

Rehefa nidinika ny Fokonolona teo ambany fitarihin'ny Filohan'ny comité de ciblage

TAPAKA fa:

- Ireo voalaza manaraka etsy ambany ny karazana tetikasa arosanay hatao asa tanamaro,

ARY ANGATAHANAY NY FID:

- hanao ny Fanadihadiana ara-tekhnika sy ara-bola izay dingana manaraka aleha.

IREO TETIKASA:

N°	ANARAN'NY TETIKASA	TOERANA	FANAMARIHANA
1			
2			
3			

Manao Sonia,

Filoha comité de ciblage

Filoha Fokontany

Tovana : Fanamarinana Fahatongavana Fivoriamben'ny Fokonolona (Fiche de présence Assemblée Générale)